



Conseil général

Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,
du mercredi 10 mai 2023, à 19.30 heures,
à la salle de l'Univers@lle, chemin des Crêts 25

Présidence:

M. Ronald Colliard, Président – PLR

Membres du Bureau:

M. Nicolas Genoud, Vice-président – Le Centre

Mme Ana Rita Domingues Afonso, scrutatrice en chef – UO+PS

M. Jérémie Favre, scrutateur – PLR

Mme Patricia Genoud, scrutatrice – UDC-PAI

M. Cédric Pilloud, scrutateur – UDC-PAI

M. Sébastien Rüegg, scrutateur – Le Centre

Membres du Conseil général présents (46/50):

Berthoud Julien, Berthoud Olivier, Birbaum (-Bays) Sandra, Bochud Serge, Burgy Frank, Chaperon Anne-Lise, Chaperon Laurence, Chillier Pierre Yves, Colliard Ronald, Colliard (-Dévaud) Véronique, Della Marianna Gabriele, Demierre Hubert, Domingues Antonio Luis, Domingues Afonso Ana Rita, Dubrit Anouchka, Favre Jérémie, Genoud Irène, Genoud Isabelle, Genoud Mehdi, Genoud Nathalie, Genoud Nicolas, Genoud Patricia, Glauser Valérie, Huwiler Alexandre, Huwiler Inès, Iriarte Colette, Jamain Daniel, Lambercy Jérôme, Lambert Aurélien, Liaudat Karin, Liaudat Rudy, Meyer Carine, Meyer Raymond, Pauchard Matthieu, Pilloud Adeline, Pilloud Cédric, Pilloud Valentin, Pires Morgan, Pittet José, Rüegg Sébastien, Saudan Pierre Alain, Schaller Cédric, Sonney Christian, Vallélian Pierrot, Vial Philippe, Volery Jérôme.

Membres du Conseil général excusés (4/50):

Mme Alicia Millasson et MM. Cyril Balmat, Denis Rohrbasser et Charles Saudan.

Conseil communal (7/9):

M. Charles Ducrot, Syndic, en charge de l'administration, du personnel, de la population, des élections et des votations, des relations publiques et institutionnelles, des cultes et des religions

M. Thierry Bavaud, Vice-syndic, en charge de l'énergie, de l'environnement, des forêts

M. Roland Mesot, Conseiller communal, en charge de l'aménagement du territoire et des constructions

M. Daniel Maillard, Conseiller communal, en charge des bâtiments, du sport, de l'économie alpestre

Mme Chantal Honegger, Conseillère communale, en charge du feu, de l'ordre public, des affaires militaires, de la protection de la population, de l'agriculture et du tourisme

M. Jérôme Allaman, Conseiller communal, en charge des finances, de l'économie et de l'industrie, de l'artisanat et du commerce

M. François Pilloud, Conseiller communal, en charge des travaux, des routes, des transports et des télécommunications, de la gestion des déchets, du cimetière et des funérailles

Membres du Conseil communal excusés (2/9):

M. Daniel Figini, Conseiller communal, en charge des affaires sociales, de la santé, des générations, de l'intégration et de la cohésion sociale

Mme Nicole Tille, Conseillère communale, en charge de la formation, de la culture et des loisirs

Rédaction du procès-verbal:

Mme Nathalie Defferrard Crausaz, secrétaire du Conseil général



Séance du Conseil général du 10 mai 2023

Ouverture de la séance

A 19h30, **le Président, M. Ronald Colliard**, ouvre la dixième séance ordinaire de la législature 2021-2026 et salue les membres du Conseil communal et du Conseil général, les collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale, le public et les représentant-e-s de la presse.

Le Président. En préambule, je tiens à rappeler que des cartons de vote sont à votre disposition à l'entrée de la salle et que chacun et chacune est tenu de se munir d'un carton de chaque couleur. J'invite donc toutes celles et tous ceux qui auraient oublié leurs cartons de vote à aller les chercher à l'entrée.

Ce soir, nous n'avons pas prévu de pause.

Conformément à l'article 30 alinéa 1 de la Loi sur les communes (ci-après: LCo) et à l'article 8 du Règlement du Conseil général (ci-après: RCG), il est constaté que la séance a été convoquée selon les dispositions en vigueur.

Le Président. C'est avec plaisir que j'ouvre cette dixième séance ordinaire de la législature 2021-2026! La convocation du 27 avril 2023, contenant l'ordre du jour de la présente séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. Elle a été publiée dans la Feuille Officielle n°17 et dans l'édition du Messenger du 28 avril 2023. Les membres du Conseil général ont reçu le procès-verbal de la séance du 22 mars 2023, les deux Messages relatifs à la présente séance, le fascicule des comptes 2022, les Rapport de l'organe de révision, le Rapport de gestion 2022, ainsi que les rôles des propositions et des questions mis à jour.

Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 31 al. 1 du RCG, les personnes empêchées s'excusent auprès du Président ou du secrétariat communal non auprès d'un collègue. À défaut, la personne sera considérée comme absente.

Se sont excusés ce soir nos collègues Mme Alicia Millasson et MM. Cyril Balmat, Denis Rohrbasser et Charles Saudan et les Conseillers communaux Daniel Figini et Nicole Tille.

Appel

Mme Ana Rita Domingues Afonso, scrutatrice en chef, pour le Bureau, procède à l'appel.

Présents: 45
Excusés: 4
Absent: 1

Est absent: /.

Le Président. Avec 45 membres présents, nous pouvons délibérer valablement. Le membre absent devrait nous rejoindre en cours de séance. La majorité des voix est à 23.

Ordre du jour

Le Président. Avez-vous des remarques sur le tractanda?

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

L'ordre du jour de la présente séance est, par conséquent, celui par lequel les membres ont été convoqués et a la teneur suivante:

1. Procès-verbal n°10 de la séance du 22 mars 2023 – Approbation;
2. Election du Président, pour la période 2023-2024;
3. Election du ou de la Vice-président-e, pour la période 2023-2024;
4. Election éventuelle d'un membre au Bureau, consécutive à l'élection du ou de la Vice-président-e;



5. Election éventuelle d'un ou une scrutatrice suppléant-e, consécutive à l'élection d'un membre au Bureau;
6. Election d'un membre à la Commission des naturalisations, en remplacement de M. André Perroud, dit Bob (UDC-PAI), démissionnaire;
7. Message n°55 – Comptes de la Commune de Châtel-St-Denis – Exercice 2022:
Volet A: Présentation des comptes;
Rapport succinct de l'organe de révision sur l'exercice 2022 des comptes communaux – Présentation;
Volet B: Liste globale des crédits supplémentaires du compte de résultats – Approbation;
Comptes de la Ville de Châtel-St-Denis de l'exercice 2022 – Approbation
8. Rapport de gestion 2022 – Présentation;
9. Message n°56 – Propriétés communales – Chalet du Bon Riau – Construction d'un WC-douche et d'une nouvelle fosse à purin – Crédit d'engagement de 90 000 francs – Approbation;
10. Divers.

36 **Communications du Président**

37 **Le Président.** Le Bureau a plusieurs informations à vous transmettre:

38 **Mutation au sein du Conseil général.** Le 12 avril, notre cher Bob (André Perroud) nous informait
39 par courriel de sa démission avec effet au 30 avril. Nous tenons à relever son engagement au sein
40 de la Commission des naturalisations dont il était le Vice-président. Merci à toi Bob et bonne
41 retraite! Afin de compléter notre plénum, le secrétariat a pris contact avec le premier des viennent-
42 ensuite de la liste UDC-PAI, M. José Pittet. Le Conseil communal a proclamé son élection le 25
43 avril et le Préfet l'a assermenté le 2 mai, date officielle de son entrée en fonction. Bienvenue M.
44 Pittet! Je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de ce plénum ! Puis-je vous proposer de vous
45 lever afin que vous pairs puissent mettre un visage sur le nom de notre nouveau collègue!

46 *Applaudissements!*

47 Comme vous avez pu le constater, notre ordre du jour prévoit une élection complémentaire au sein
48 de la Commission des naturalisations. À noter que ce remplacement a eu lieu en un temps record,
49 soit 12 jours entre l'acceptation du mandat par l'intéressé et son assermentation! Mais à ceux et à
50 celles qui souhaiteraient un jour (- mais quelle idée? -) quitter nos rangs, nous vous invitons à
51 annoncer votre départ en laissant un délai confortable pour votre remplacement. En effet, la
52 procédure prend en général 4 à 5 semaines... à bon entendeur, le plus simple est de rester!

53 **Validation des titres des propositions et des questions.**

54 Le Bureau souhaite attirer votre attention sur les titres donnés à vos interventions. Afin d'éviter une
55 mauvaise interprétation de leur contenu, nous vous invitons à formuler un titre à vos interventions
56 ou à la résumer en quelques mots. Cela fera office de titre de la question ou de la proposition. Il y
57 a deux aspects dans cette démarche:

- 58 1) que le Bureau valide les intitulés des propositions et des questions et
- 59 2) que les membres soient informés qu'ils peuvent obtenir des conseils, avant leur intervention en
60 séance du Conseil général, sur la manière de les formuler (surtout pour les propositions), afin que
61 le contenu corresponde à l'objectif visé et sur ses éventuelles implications (effets éventuels sur un
62 règlement de portée générale, par exemple).

63 En cas de propositions ou de questions spontanées durant la séance.

64 **Décompte des voix.** En ce qui concerne le décompte des voix, en cas d'unanimité évidente et sur
65 constat du Bureau, j'annoncerai directement le résultat, sans attendre le décompte des voix. C'est
66 pourquoi pour tout vote, je vous demande d'afficher ostensiblement votre carton. La feuille
67 récapitulative des votes recensera le résultat du vote pour avoir une preuve écrite.

68 **ARRIVÉE TARDIVE**

69 À 19h39, arrivée de M. Pierre Alain Saudan (PLR).

70 Le Président annonce l'arrivée de M. Saudan et que le nombre de membres présents passe à 46.

71 **Le Président.** En vertu du règlement du Conseil général, je vous rappelle que les médias autorisés
72 peuvent effectuer des prises de son ou d'images et assurer leur retransmission, mais doivent en
73 informer préalablement le Président. N'ayant pas été contacté, il n'y a donc pas de prise de son ou
74 d'image



75 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux
76 dispositions légales. Lorsque que vous prenez la parole, et je vous y encourage, merci d'annoncer
77 si vous intervenez à titre personnel ou nom de votre groupe et naturellement de tenir des propos
78 au ton approprié et respectueux. Les textes des interventions doivent être remis à notre secrétaire,
79 Mme Nathalie Defferrard Crausaz, au terme de la séance ou par voie électronique, au format Word,
80 et dans les plus brefs délais.

81 Deux micros se trouvent auprès des scrutateurs. Nous vous prions de les faire circuler parmi vous.
82 Avant de vous exprimer, veuillez attendre le microphone, l'allumer et parler lentement, afin que
83 nous puissions bien vous comprendre. Je prie enfin le public de rester assis durant toute la séance.
84 Il n'y aura pas de pause ce soir.

85 **Représentations du Président**

86 **Le Président.** Depuis le 22 mars 2023, j'ai eu l'honneur de représenter le Conseil général à
87 diverses reprises:

- 88 - Le 23 mars, j'ai participé à la Commission de bâtisse du nouveau bâtiment sportif du stade du
89 Lussy, cela avance et j'ai pu ainsi assister à certains choix de finition ou matériaux.
- 90 - Le 29 mars, j'ai pu assister à une séance de la Commission Tourisme 4 saisons présidée par
91 notre collègue, M. Alexandre Huwiler. Merci à lui et aux membres de cette Commission pour
92 leur accueil. Cette commission s'occupe de la nouvelle signalétique touristique à mettre en
93 place en ville et aux Paccots. Le projet devrait se concrétiser durant l'année. Séance et
94 commission très intéressante pour mener à bien ce projet en effet très concret.
- 95 - Le 24 avril, c'est la Commission des naturalisations qui m'accueillait. Là aussi on est dans le
96 vif du sujet et le concret. Les membres de cette commission reçoivent les candidats à la
97 naturalisation et le font de manière très sérieuse et avec beaucoup d'intérêt. Merci à Madame
98 Colliard (-Dévaud) et à l'ensemble de la commission pour leur accueil.
- 99 - Le 28 avril dernier, j'aurais volontiers représenté officiellement le Conseil général et les
100 citoyens châtelois lors du Tour de Romandie, mais je n'y ai pas été convié par l'organisation
101 locale de l'étape. J'ai néanmoins pu le faire officieusement en étant invité par une
102 connaissance personnelle, membre de la Direction du Tour qui, connaissant ma fonction
103 actuelle au sein de la Commune, m'a convié à faire le parcours dans sa voiture de direction de
104 course en suivant le 1^{er} coureur. J'ai en outre été ainsi présenté par cette personne comme
105 président du Conseil et 1^{er} citoyen local auprès des autres membres de la Direction de
106 l'organisation et autres délégués UCI, ce qui m'a ainsi permis de vous représenter à l'occasion
107 de ce moment important de la vie châteloise en 2023.
108 Cela dit, je félicite et remercie le comité d'organisation local pour son engagement et son
109 excellent travail qui ont permis de mettre en valeur le charme de notre commune sur les
110 télévisions du monde entier.
- 111 - Enfin, ce samedi 13 mai, j'ai l'honneur d'être invité, dans ma fonction, pour ce qui sera ma
112 dernière représentation, à l'inauguration de la Fondation *Noah pour les Graines de champion*.
113 Cette nouvelle fondation aura pour but le soutien aux jeunes sportives et sportifs prometteurs
114 de la région. Bravo à Anne, Loan et Steve que nous connaissons tous je crois, de perpétuer
115 ainsi le souvenir de Noah par cette magnifique initiative!

116 **SORTIE du Conseil général du 20 mai:** Nous avons quelques nouvelles informations à vous
117 communiquer. Par rapport au programme annoncé, il y a quelques petits changements que je vous
118 communique

- 119 1. Nous prendrons le café et les croissants à la salle de l'Aigle à 9h15.
- 120 2. Le départ est ensuite prévu en bus à 10 heures précises pour le centre du Tir à l'Arc au Chalet-
121 à-Gobet. Merci à celles et ceux qui s'étaient mis à disposition pour nous véhiculer avec leur
122 véhicule privé, mais nous avons finalement mandaté un bus. Vous verrez pourquoi au point 3.
- 123 3. Après l'initiation au tir à l'arc sportif, nous nous rendrons finalement au Domaine des Rueyres
124 pour y être accueillis par Laurent Cossy, qui a repris la cave familiale en début d'année. Les 6
125 personnes qui nous rejoignent dès cette partie seront véhiculées par un minibus taxi organisé
126 nous rejoindre à Chardonne. RDV pour eux à 12h15 !!! devant l'entrée du bâtiment communal.
127 Nous découvrirons donc ainsi où est produit le vin d'honneur de la commune et aurons le plaisir
128 de déguster certains des vins du domaine tout en partageant une bonne agape comme repas
129 de midi. Et donc grâce au bus tout le monde pourra profiter de ce moment sans crainte de la
130 marée-chaussée.
- 131 4. Un peu après 15 heures nous serons de retour au Stade du Lussy pour la visite de la centrale
132 de chauffe du Lussy et du chantier du centre sportif



- 133 5. Vers 17 heures, nous prendrons un rafraîchissement à la buvette du FC.
134 6. Enfin vers 18h45 heures, petite balade et rendez-vous au Tivoli pour le repas en commun ou
135 nous rejoindront encore quelques participants.

136 **Hommage aux défunts**

137 **Le Président.** Ce soir, j'ai une pensée particulière envers toutes les personnes qui ont été touchées
138 par un deuil dans leur famille ou dans leur entourage. Soyons heureux d'avoir pu partager un
139 moment de leur vie et, pour les honorer, je demande à l'assemblée de se lever pour observer une
140 minute de silence.

141 *Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.*

142 **1. Procès-verbal n°10 de la séance du 22 mars 2023 – Approbation;**

143 **Le Président.** Nous allons approuver le procès-verbal n°10 du 22 mars 2023. Nous vous
144 demandons de prendre note que Mme Valérie Glauser a été dûment excusée. La notification de
145 son absence avait échappé à notre attention. Nous demandons à Mme V. Glauser de nous
146 excuser. Avez-vous des remarques ou d'autres corrections à propos de ce procès-verbal?

147 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

148 **Le Président.** Nous allons procéder au vote. Le Bureau vous propose de simplifier le décompte
149 des voix. En effet, pour cet objet, nous décomptons uniquement les oppositions et les
150 abstentions. Merci de rendre votre carton aussi visible que possible pour les scrutateurs et
151 scrutatrices, afin d'éviter des erreurs dans le décompte. Sans carton, le vote sera considéré comme
152 nul.

153 **Vote**

154 **À l'unanimité des 46 membres présents, ledit procès-verbal est accepté.**

155 **Le Président.** Je remercie Mme Nathalie Defferrard Crausaz pour sa rédaction. À sa demande,
156 j'aimerais également remercier chaleureusement la personne avec qui elle a pu composer, à quatre
157 mains, durant ces trois dernières années tous les procès-verbaux du Conseil général. Je vous
158 demande d'applaudir, en guise de remerciement, le travail de transcription effectué à la plus grande
159 satisfaction du secrétariat par Mme Rebecca Perrottet, qui a remis son mandat pour se concentrer
160 sur ses études. Merci à elle!

161 *Applaudissements.*

162 **2. Election du Président du Conseil général 2023-2024;**

163 **Le Président.** Je cède tout d'abord la parole au Chef du groupe Le Centre, M. Alexandre Huwiler,
164 pour qu'il nous présente son candidat.

165 **M. Alexandre Huwiler, Chef du groupe Le Centre.** Le groupe Le Centre propose la candidature
166 de M. Nicolas Genoud à la fonction de Président du Conseil général pour la période 2023-2024.
167 M. Genoud a eu l'occasion de s'imprégner de la tâche qui incombe à cette fonction de président
168 durant l'année écoulée en tant que Vice-président. Nous pensons qu'il est la personne idéale au
169 sein de notre groupe.

170 **Le Président.** Je remercie M. A. Huwiler. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?

171 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

172 **Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir.
173 Selon l'article 46 al. 1bis LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo
174 enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être
175 le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-
176 il s'exprimer?



177 Tel n'étant pas le cas, je tiens à préciser que, d'entente avec le candidat, son entrée en fonction
178 n'interviendra que le 21 mai 2023, soit après la sortie du Conseil général.

179 La parole n'étant pas demandée, **le Conseil général proclame élu M. Nicolas Genoud, Le Centre, en**
180 **tant que Président du Conseil général, de 2023 à 2024. M. Nicolas Genoud entrera en fonction le 21**
181 **mai 2023.**

182 **Le Président.** Je félicite M. Nicolas Genoud pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir
183 dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

184 *Il lui remet les cadeaux usuels. Applaudissements du plénum.*

185 **3. Election du ou de la Vice-président-e du Conseil général 2023-2024;**

186 **Le Président.** Je cède la parole à la Cheffe du groupe UO+PS, Mme Carine Meyer, pour qu'elle
187 nous présente le candidat de sa faction.

188 **Mme Carine Meyer, Cheffe du groupe UO+PS.** Le groupe UO+PS a le plaisir de vous proposer
189 la candidature de Mme Ana Rita Domingues Afonso, notre scrutatrice en chef, pour le poste de
190 Vice-présidente 2023-2024.

191 **Le Président.** Je remercie Mme C. Meyer. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?

192 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

193 **Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir.
194 Selon l'article 46 al. 1^{bis} LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo
195 enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être
196 le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-
197 il s'exprimer?

198 Tel n'étant pas le cas, je tiens à préciser que, d'entente avec la candidate, son entrée en fonction
199 n'interviendra que le 21 mai 2023, par analogie à l'entrée en fonction du Président élu.

200 La parole n'étant pas demandée, **le Conseil général proclame élue Mme Ana Rita Domingues Afonso,**
201 **UO+PS, en tant que Vice-présidente du Conseil général pour l'année 2023-2024. Mme Ana Rita**
202 **Domingues Afonso entrera en fonction, par analogie, également le 21 mai 2023.**

203 **Le Président.** Je félicite Mme Ana Rita Domingues Afonso pour son élection et lui souhaite
204 beaucoup de plaisir dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

205 *Applaudissements du plénum.*

206 **4. Election éventuelle d'un membre au Bureau, consécutive à l'élection** 207 **de la Vice-Présidente;**

208 **Le Président.** Je cède la parole à la Cheffe du groupe UO+PS, Mme Carine Meyer, pour qu'elle
209 nous présente le candidat de sa faction.

210 **Mme Carine Meyer, Cheffe du groupe UO+PS.** Le groupe UO+PS a le plaisir de proposer la
211 candidature de M. Serge Bochud, pour le poste laissé vacant au Bureau par l'accession d'Ana Rita
212 au mandat de Vice-présidente.

213 **Le Président.** Je remercie Mme C. Meyer. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?

214 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

215 **Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir.
216 Selon l'article 46 al. 1^{bis} LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo
217 enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être
218 le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-
219 il s'exprimer?



220 Tel n'étant pas le cas, je tiens à préciser que, l'entrée en fonction de M. Serge Bochud
221 n'interviendra que le 21 mai 2023, par analogie aux élections précédentes.

222 La parole n'étant pas demandée, **le Conseil général proclame élu M. Serge Bochud, UO+PS, en tant**
223 **que membre du Bureau. M. Serge Bochud entrera en fonction, par analogie, également le 21 mai**
224 **2023.**

225 **Le Président.** Je félicite M. Serge Bochud pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir
226 dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

227 *Applaudissements du plénum.*

228 **5. Election éventuelle d'un ou d'une scrutatrice suppléant-e,**
229 **consécutive à l'élection d'un membre du Bureau;**

230 **Le Président.** Je cède à nouveau la parole au représentant du groupe UO+PS, M. S. Bochud, pour
231 qu'il nous présente le candidat ou la candidate de sa faction.

232 **M. Serge Bochud, représentant du groupe UO+PS.** Le groupe UO+PS a le plaisir de vous
233 proposer la candidature de Mme Valérie Glauser, pour le poste de scrutatrice suppléante laissé
234 vacant par l'élection de M. Bochud élu au Bureau. Je précise que M. Raymond Meyer, actuellement
235 second scrutateur suppléant passe au premier rang et que Mme V. Glauser occupera le second
236 rang.

237 **Le Président.** Je remercie Mme C. Meyer. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?

238 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

239 **Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir.
240 Selon l'article 46 al. 1^{bis} LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo
241 enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être
242 le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-
243 il s'exprimer?

244 Tel n'étant pas le cas, je tiens à préciser que, son entrée en fonction n'interviendra que le 21 mai
245 2023, par analogie à la série d'élections précédentes.

246 La parole n'étant pas demandée, **le Conseil général proclame élue Mme Valérie Glauser, UO+PS, en**
247 **tant que scrutatrice suppléante. Mme Valérie Glauser entrera en fonction, par analogie, également**
248 **le 21 mai 2023.**

249 **Le Président.** Je félicite Mme Valérie Glauser pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir
250 dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

251 *Applaudissements du plénum.*

252 **6. Election d'un membre à la Commission des naturalisations, en**
253 **remplacement de M. André Perroud dit Bob (UDC-PAI),**
254 **démissionnaire;**

255 **Le Président.** Je cède la parole au Chef du groupe UDC-PAI, M. Hubert Demierre, pour qu'il nous
256 présente son candidat.

257 **M. Hubert Demierre, Chef du groupe UDC-PAI.** Le groupe UDC-PAI propose la candidature de
258 M. José Pittet, en remplacement de M. André Perroud à la Commission des naturalisations.

259 **Le Président.** Je remercie M. H. Demierre. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?

260 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.



261 **Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir.
262 Selon l'article 46 al. 1^{bis} LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo
263 enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être
264 le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-
265 il s'exprimer?

266 **La parole n'étant pas demandée, le Conseil général proclame élu M. José Pittet, UDC-PAI, en tant que**
267 **membre de la Commission des naturalisations. M. José Pittet entre en fonction avec effet immédiat.**

268 **Le Président.** Je félicite M. José Pittet pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans
269 l'exercice de ses nouvelles fonctions.

270 *Applaudissements du plénum.*

271 Nous passons sans plus tarder au Message n°55 sur l'exercice des comptes communaux 2022.

272 **7. Message n°55 – Comptes de la Commune de Châtel-St-Denis –** 273 **Exercice 2022;**

274 **Le Président.** Je cède la parole à M. Jérôme Allaman, Conseiller communal en charge des
275 Finances.

276 **Représentant du Conseil communal**

277 **M. Jérôme Allaman, Conseiller communal en charge des Finances.** Nous avons le plaisir de
278 vous présenter le Message n°55 concernant l'exercice 2022 des comptes communaux. Cette
279 présentation s'articulera en plusieurs parties:

- 280 1. Adoption et audit
- 281 2. Passage aux nouvelles normes
- 282 3. A. Bilan au 31.12.2022
- 283 4. B. Compte de résultats 2022
- 284 5. C. Comptes des investissements 2022
- 285 6. D. Flux de trésorerie
- 286 7. E. Annexes – Indicateurs financiers
- 287 8. Synthèse

288 **1. Adoption des comptes et audit**

- 289 ✓ Mardi 21 mars 2023: adoption des comptes par le Conseil communal, avant révision;
- 290 ✓ Jeudi 23 mars 2023: envoi des comptes à la Commission financière et à l'organe de révision;
- 291 ✓ Du mardi 28 mars au jeudi 30 mars 2023: audit des comptes par l'organe de révision (en
292 présentiel);
- 293 ✓ Mardi 4 avril 2023: adoption des comptes par le Conseil communal, après révision;
- 294 ✓ Mercredi 5 avril 2023: présentation des comptes par le Conseil communal à la Commission
295 financière et Rapport de l'organe révision.

296 **2. Passage aux nouvelles normes**

297 Nous procédons à une présentation circonstanciée parce que ce sont les premiers comptes
298 correspondant aux normes MCH2. Elle obéit aux dispositions de la loi sur les finances communales
299 et à celles de son ordonnance, ainsi qu'à celles du Règlement des finances communal du 31 mars
300 2021.

301 Nous avons introduit le principe de l'image fidèle du bilan au moyen de

- 302 a) la réévaluation du patrimoine financier qui a permis de déterminer les valeurs des biens;
- 303 b) la réévaluation du patrimoine administratif qui a permis de déterminer les valeurs résiduelles
304 des biens, par le retraitement des subventions, des participations de tiers et des taxes de
305 raccordement en relation avec les investissements du patrimoine administratif.

306 a) Etapes de la réévaluation du patrimoine financier (PF)

- 307 ■ **Inscription à l'inventaire des biens du patrimoine financier, au sens strict.** *Cela concerne*
308 *des objets qui ne résultent pas d'une mesure de politique publique et/ou sociale. Ce sont des*
309 *terrains, immeubles et placements incorporels, comme, par exemple, la PPE Le CAB;*
- 310 ■ **Détermination de la valeur vénale des biens du patrimoine financier (valeur monétaire**
311 **et valeur de vente).**



312 ▪ **Montant des réévaluations comptabilisé dans la réserve de réévaluation du patrimoine**
313 **financier** dans un premier temps, puis selon les recommandations du SCom, cette réserve a
314 été **virée au résultat des années précédentes** (*rubrique 29990.00: montant viré 10 338 297*
315 *francs*);
316 ▪ **Réévaluation périodique → tous les cinq ans;**
317 **Le patrimoine financier n'est pas soumis à l'amortissement comptable (pas de dépréciation**
318 **de valeur).** En cas de dépréciation, celle-ci doit être reportée sans délai et en cas de vente, la
319 valeur du bien doit être radiée du bilan.

320 b) Etapes de la réévaluation du patrimoine administratif (PA)
321 ▪ **Inscription à l'inventaire des biens du patrimoine administratif, au sens strict.** *Cela*
322 *concerne des biens nécessaires à l'exécution d'une tâche publique, comme, par exemple, les*
323 *bâtiments scolaires ou les routes;*
324 ▪ **Détermination de la valeur d'acquisition, de construction ou de rénovation de ces biens.**
325 *Ce travail a également porté sur les subventions, les taxes de raccordements ou les*
326 *participations de tiers encaissées et en lien avec les investissements du patrimoine*
327 *administratif.*
328 ▪ **Prise en compte de la durée d'utilisation → taux d'amortissement linéaire.** *Le calcul tient*
329 *compte de la durée d'utilisation de ces biens pour appliquer le taux d'amortissement linéaire,*
330 *par exemple pour une école, c'est 33 1/3 ans d'utilisation pour un taux d'amortissement de 3%.*
331 ▪ **Recherche historique: 20 ans au maximum.** Pour déterminer les valeurs, les recherches
332 ont été effectuées sur les 20 dernières années.
333 ▪ **Montant des réévaluations comptabilisé dans la réserve de réévaluation du patrimoine**
334 **administratif** (*rubrique bilan 29500.00, 21 303 947 francs*)
335 ▪ **Réévaluation unique, consécutive au passage à MCH2.**

336 Les valeurs des biens vont évoluer en fonction des investissements réalisés et des
337 amortissements effectués.

338 ▪ Règles strictes:
339 ✓ tous les montants supérieurs à la limite d'activation de 50 000 francs doivent être
340 inscrits dans le compte des investissements (crédits votés par le Conseil général);
341 ✓ le Conseil communal établit une liste motivée pour les dépassements excédant 40%
342 du crédit budgétaire concerné et dont le montant dépasse 20 000 francs (cf. Volet B);

343 3. **A. Bilan au 31.12.2022**



3. A. Bilan

Actif	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Patrimoine* financier	33 291 475.75	23 945 657.14	+ 9 345 818.61
Patrimoine administratif	114 597 573.85	50 556 062.00	+ 64 041 511.85
Total actif	147 889 049.60	74 501 719.14	+ 73 387 330.46

Passif	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Capitaux de tiers*	72 656 175.90	47 198 593.50	+ 25 459 582.40
Capitaux propres**	75 232 873.70	27 305 125.64	+ 47 927 748.06
Total passif	147 889 049.60	74 501 719.14	+ 73 387 330.46

* avec les subventions d'investissements Fr. 21 201 009.60

** avec les résultats des années précédentes (fortune libre) Fr. 34 596 040.02

344 Compte tenu de la réévaluation des biens, les valeurs du bilan ont fortement évolué entre 2021 et
345 2022. Le total du bilan est passé de 74,5 millions à 147,9 millions de francs.

346 L'augmentation de l'actif se situe au niveau du patrimoine administratif, dont la valeur s'élève au
347 31.12.2022 à 114,6 millions de francs.

348 Pour le passif, les capitaux de tiers représentent les engagements de notre Commune à court et à
349 long termes.

350 Ce chapitre enregistre et c'est nouveau, le montant des recettes des subventions, des taxes de
351 raccordements et des participations de tiers en lien avec les investissements du patrimoine
352



353 administratif réévaluées. Au 31.12.2022, le montant des recettes s'élève à 21,2 millions de francs et
354 est amorti selon les prescriptions en vigueur. Cette nouvelle règle de comptabilisation implique des
355 écritures d'amortissement de subventions en revenu dans le compte de résultats. Les amortissements
356 de ces subventions figurent également dans les Messages de crédit d'engagement.
357 Les capitaux propres correspondent à la différence entre l'actif et les capitaux de tiers. On y retrouve
358 le cumul des excédents de résultats de l'exercice 2022 et des exercices précédents. Les fonds pour
359 les financements des domaines autofinancés sont également classés sous ce chapitre, ainsi que la
360 réserve liée au retraitement du patrimoine administratif.

361 4. B. Compte de résultats 2022

362 Cf. Message n°55 (ci-dessous).

363 La marge nette d'autofinancement s'élève à 9 346 642 fr 16. Elle est constituée par le bénéfice, les
364 amortissements et les mouvements aux réserves opérés lors du retraitement du patrimoine
365 administratif).

366 Par rapport au budget 2022, les augmentations les plus nettes se situent dans les charges
367 d'amortissements du patrimoine administratif (nature 33) et dans les attributions aux fonds et
368 financements spéciaux (nature 35).

369 Les amortissements calculés lors de l'établissement du budget 2022 ont évolué en fonction des
370 montants issus de la réévaluation et des travaux terminés.

371 En revanche, les charges de personnel ont été maîtrisées. Les charges de biens et services et autres
372 charges d'exploitation quant à elles sont en dessous du budget. La diminution des charges de transfert
373 est due principalement à la dissolution de la provision constituée pour faire face aux charges liées à
374 la modification de la loi sur la caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg, loi qui est entrée en vigueur
375 au 1^{er} janvier 2021.

376 Par rapport au budget 2022, les revenus fiscaux regroupés sous la nature 40 ont augmenté.
377 S'agissant des taxes et redevances (nature 42), les revenus ont augmenté de 588 089 francs.

378 Comptes de résultats 2022 par fonction

379 Entre les comptes et le budget 2022, les charges sont inférieures au budget dans toutes les fonctions
380 et pour la fonction finances et impôts les revenus sont supérieurs.

CHÂTEL-ST-DENIS		4. B. Compte de résultats 2022 par fonction		
	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart en francs	Ecart en %
0. Administration générale	3 846 796	3 973 420	- 126 624	- 3,19
1. Ordre et sécurité publics, défense	982 879	1 134 390	- 151 511	- 13,36
2. Formation	10 385 997	10 687 620	- 301 623	- 2,82
3. Culte, sports et loisirs	2 031 391	2 106 110	- 74 719	- 3,55
4. Santé	4 122 984	4 282 230	-159 246	- 3,72
5. Prévoyance sociale	3 936 300	4 267 960	- 331 660	- 7,77
6. Trafic et télécommunications	3 311 720	3 566 540	- 254 820	- 7,14
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	469 069	580 650	- 111 581	- 19,22
8. Economie publique	354 706	703 550	- 348 844	- 49,58
9. Finances et impôts	- 35 903 643	- 30 499 960	5 403 683	17,72

CHV

381
382 0 Administration générale: L'écart par rapport au budget est de -3,19% et représente -126 623 fr. 55.
383 Les charges de formation et perfectionnement ont été inférieures de 24 012 fr. 10 et les revenus des
384 permis de construire et des remboursements de tiers ont été supérieurs de 43 231 fr. 75.

385 1 Ordre et sécurité publics, défense: L'écart par rapport au budget est de -13,36% et représente
386 - 151 510 fr. 88. Les revenus des parkings ont été supérieurs de 52 507 fr. 80 et ceux des amendes
387 de 18 239 fr. 35.

388 2 Formation: L'écart par rapport au budget est de -2,82% et représente - 301 622 fr. 58. Les charges
389 relatives à l'entretien des bâtiments scolaires ont été inférieures de -114 033 fr. 30. Les revenus de la



390 participation des parents à l'Accueil extrascolaire sont supérieurs de 42 493 fr. 65. Les revenus liés
391 aux subventions cantonales sont supérieurs de 70 637 fr. 65. Le taux de couverture des charges de
392 l'AES s'élève à 84,78% (alors que le budget 2022 visait un taux de 75,09%).

393 **3 Culture, sports et loisirs:** L'écart par rapport au budget est de -3,55% et représente - 74 719 fr. 09.
394 En ce qui concerne les infrastructures sportives, les excédents de charges sont inférieurs au budget
395 pour

- 396 • Le Centre sportif du Lussy, de 22 947 fr. 45;
- 397 • La patinoire, de 29 883 fr. 74;
- 398 • La participation communale à la Halle triple, de 43 182 francs;

399 Sauf pour

- 400 • La piscine, qui enregistre des excédents de charges supérieurs de 21 057 fr. 45.

401 **4 Santé:** L'écart par rapport au budget est de -3,72% et représente -159 245 fr. 65. Des
402 remboursements extraordinaires des participations aux Soins à domicile et à l'organe de coordination
403 du RSSV, non prévus au budget, augmentent les revenus de 243 105 fr. 60. En revanche, les charges
404 du RSSV liées à son administration générale et aux indemnités forfaitaires sont supérieures de
405 79 793 fr. 40.

406 **5 Prévoyance sociale:** L'écart par rapport au budget est de -7,77% et représente -331 660 fr. 25. Dans
407 le secteur de la Protection de la jeunesse, les subventions pour les crèches et l'Accueil familial de jour
408 sont inférieurs au budget de 122 446 fr. 55. Les frais d'assistance de notre Service social sont
409 inférieurs de -299 989 fr. 65. Les remboursements extraordinaires de tiers sont plus élevés que prévus
410 pour 142 450 fr. 75. En revanche, les remboursements du canton sont inférieurs de 133 810 fr. 35. Ce
411 montant est la conséquence du montant communal alloué aux frais d'assistance.

412 **6 Trafic et télécommunications:** L'écart par rapport au budget est de -7,14% et représente
413 - 254 820 fr. 08. Les charges sont inférieures au budget pour:

- 414 • les travaux d'entretien liés aux routes communales pour les ouvrages d'art (ponts) de
415 49 875 fr. 20;
- 416 • l'éclairage public (entretien et consommation) de 68 021 fr. 25;
- 417 • le déblaiement, sablage et protection hivernale de 80 840 francs.

418 **7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire:** L'écart par rapport au budget est de
419 - 19,22% et représente - 111 581 fr. 14. Le taux de couverture est de 100% dans tous les secteurs qui
420 doivent être autofinancés.

421 **8 Economie publique:** L'écart par rapport au budget est de - 49,58% et représente - 348 844 fr. 09.
422 C'est la plus grande différence par rapport au budget. Les charges des Forêts (salaires, frais de
423 transport, etc.) sont globalement inférieures de -145 351 fr. 35 et les revenus (ventes de bois et
424 prestations pour les privés) supérieurs de 91 313 fr. 25.

425 Pour le turbinage, le bénéfice de l'exercice 2022 se monte à 154 221 fr. 20, alors que le budget
426 prévoyait un bénéfice de 149 150 francs.

427 Pour la centrale de chauffe du Lussy, le budget prévoyait un excédent de charges de 57 700 francs,
428 les comptes enregistrent un bénéfice de 10 805 fr. 55.

429 **9 Finances et impôts:** L'écart par rapport au budget est de 17,72% et représente 5 403 683 fr. 38. Les
430 impôts ordinaires sont supérieurs de 6,64% et représentent un revenu supplémentaire de
431 1 595 299 fr. 13. Les impôts spéciaux génèrent un dépassement de budget de 53,58%, représentant
432 la somme de 2 963 970 fr. 65. Les charges d'intérêts sont inférieures au budget de 194 684 fr. 33. En
433 ce qui concerne les postes non ventilables, la dissolution de la réserve de la Caisse de prévoyance
434 du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) (après révision de la LCP) diminue les charges de -
435 517 344 fr. 53.

436 Les recettes d'impôts sur les transactions immobilières ont été beaucoup plus importantes que
437 budgétisées: pour les gains immobiliers, les impôts payés par le vendeur ont généré des recettes
438 supplémentaires de 1 million de francs et pour les mutations immobilières, des impôts payés par
439 l'acheteur à hauteur de 1,6 million de francs.



4. B. Compte de résultats par fonction

	Budget 2022	Comptes 2022	Excédent revenus en francs	Excédent revenus en %	Répartition impôts en %
Personnes* physiques <small>et impôt à la source</small>	20 050 000	22 134 340	2 084 340	10,40	65,0
Personnes* morales	3 870 000	3 369 263	- 500 737	-12,90	9,9
Contribution immobilière	2 610 000	2 740 580	130 580	5,00	8,0
Gains immobiliers payés par vendeurs	1 000 000	2 025 523	1 025 523	102,60	5,9
Mutations immobilières payés par acheteurs	1 550 000	3 237 596	1 687 596	108,90	9,5
Impôt sur les prestations en capital	350 000	503 155	153 155	43,80	1,5
Autres impôts <small>Succession, chiens, appareils.</small>	54 840	55 761	921	1,70	0,2
Totaux	29 484 840	34 066 218	4 581 378		

* Dont facturation d'impôts des années 2020-2021

440

441

5. C. Compte des investissements 2022



5. C. Compte des investissements par fonction

Services	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart en francs
0. Administration générale	171 301.90	1 130 000.00	- 958 698.10
1. Ordre et sécurité publics, défense	- 120 148.80	0.00	- 120 148.80
2. Formation	3 291 627.80	3 831 000.00	- 539 372.20
3. Culture, sports et loisirs	5 259 182.35	11 630 000.00	- 6 370 817.65
6. Trafic et télécommunications	5 959 460.00	12 949 000.00	- 6 989 540.00
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	169 654.20	- 528 750.00	698 404.20
8. Economie publique	371 015.95	611 000.00	- 239 984.05
9. Finances et impôts	1 811 046.35	- 2 958 420.00	4 769 466.35
Excédent de dépenses	16 913 139.75	26 663 830.00	- 9 750 690.25

442

443

444

445

446

447

448

L'effort d'investissement a été réalisé sous les fonctions suivantes:

2 Formation: transformation et rénovation de la Châteloise pour l'AES.

3 Culture, sports et loisirs: construction du bâtiment multisport sportif du Lussy et construction des vestiaires et de la buvette de la patinoire.

6 Trafic et télécommunications: rénovation de la Route du Lac Lussy et réalisation de la traversée des Paccots.

449

6. D. Flux de trésorerie

450

451

452

453

Le tableau de flux de trésorerie est un nouvel instrument figurant désormais dans les comptes annuels. Le tableau du flux de trésorerie renseigne sur les encaissements et les décaissements.

En 2022, nous avons diminué notre trésorerie courante de 2,5 millions de francs pour financer nos investissements. En outre, le financement externe (emprunt) a augmenté de 3 millions de francs.

454

7. E. Annexes – Indicateurs financiers



7. E. Annexe - Indicateurs financiers

	Ratios 2022	Commentaires
1. Taux d'endettement net	129.20%	Suffisant, <u>incluant la part des dettes intercommunales</u>
2. Degré d'autofinancement	55,26%	Le niveau élevé des dépenses d'investissement 2022 se reflète dans cet indicateur ainsi les dépenses d'investissement sont autofinancées à hauteur de 55,26%.
3. Part des charges d'intérêts	0.43%	Bon
4. Dette brute par rapport aux revenus	155%	Moyen, <u>incluant la part des dettes intercommunales</u>
5. Proportion des investissements	35%	Elevé, compte tenu des dépenses d'investissement élevées
6. Part du service de la dette	6%	Acceptable
7. Dette nette par habitant en francs	5385 francs	Important, <u>incluant la part des dettes intercommunales</u>
8. Taux d'autofinancement	19%	Bon

455 Cf. Message n°55 (ci-dessous).
456

457 8. Synthèse

458 Cf. Message n°55 (ci-dessous).

Message n°55 du Conseil communal au Conseil général

Objets: Comptes de la Ville de Châtel-St-Denis – Exercice 2022 –
A) Présentation des comptes – Approbation
B) Dépassements de crédit budgétaire – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°55 concernant les comptes de résultats et des investissements de l'exercice 2022 de la Ville de Châtel-St-Denis.

COMPTE DE RÉSULTATS 2022

Total des charges:	Fr.	42'772'783.33
Total des revenus:	Fr.	49'234'584.02
Résultat (bénéfice):	Fr.	6'461'800.69

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2022

Total des dépenses:	Fr.	20'745'200.90
Total des recettes:	Fr.	3'832'061.15
Excédents de dépenses	Fr.	16'913'139.75

Volet A: COMPTES COMMUNAUX – EXERCICE 2022 – PRESENTATION GENERALE

Principes d'établissement des comptes

Les comptes de la Ville de Châtel-St-Denis sont présentés selon la Loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) et son ordonnance (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61). Les principes généraux sous responsabilité de la Commune figurent dans le Règlement des finances (RFin) du 31 mars 2021, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Les particularités de l'application de ces normes au 31.12.2022 reposent sur

1. Le principe de « vérité du bilan » dénommé aussi « image fidèle du bilan », qui est essentiel et est une des règles importantes de la mise en œuvre. La Commune a réalisé la réévaluation de tous ses biens que ce soit
 - a. le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale. Une réserve a été constituée et a été intégrée aux résultats des années précédentes cumulés.
 - b. le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction du bien déprécié de sa valeur d'amortissement comptable en fonction de sa durée d'utilisation. L'amortissement des biens est linéaire. Pour effectuer ces tâches, un inventaire matériel des biens de la collectivité a été établi depuis le 01.01.2002 au 31.12.2022. De ce gros travail a été constituée une réserve de réévaluation. Cette réserve doit être dissoute sur les dix prochains exercices



comptables. Le solde de la réserve sera intégré au 31.12.2031 aux résultats des années précédentes cumulés.

2. Les trois niveaux de présentation du compte et du budget de résultats, qui renseignent sur le résultat provenant (1) de l'activité d'exploitation, (2) des activités de financements et (3) d'activités extraordinaires.
3. Des règles strictes: lors de l'établissement du budget, tous les montants supérieurs à la limite d'activation des investissements votée par le Législatif doivent être inscrits dans le compte des investissements.
4. Tous les dépassements budgétaires lors de l'établissement des comptes doivent faire l'objet d'une liste détaillée et, si les seuils de compétence votés par le Législatif sont supérieurs, ils doivent faire l'objet d'une liste détaillée et les dépassements doivent être justifiés.
5. Afin de respecter l'image fidèle, les amortissements supplémentaires sont interdits.
6. En application de l'article 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants, qui figurent dans le fascicule des comptes 2022:
 - A. Le bilan
 - B. Le compte de résultats
 - C. Le compte des investissements
 - D. Le tableau des flux de trésorerie
 - E. L'annexe 1 comprenant et renseignant sur les éléments suivants:
 - 1) Etat du capital propre
 - 2) Tableau des provisions
 - 3) Tableau des participations
 - 4) Tableau des garanties
 - 5) Tableau des immobilisations
 - 6) Les indicateurs financiers.

A. Le bilan

Le patrimoine financier a été réévalué et s'élève à 22 820 939 fr. 40 au 31.12.2022.

Le patrimoine administratif a été réévalué et s'élève à 114 597 573 fr. 85 au 31.12.2022.

Les subventions d'investissements ont également été réévaluées et sont inscrites au passif du bilan pour un total de 21 201 009 fr. 60 au 31.12.2022.

Les provisions suivantes ont été dissoutes:

- provision de 500 000 francs pour fluctuation d'impôt des personnes morales, par le compte 29500.00 réserve liée au retraitement du patrimoine administratif;
- provision de 900 000 francs de la Caisse de prévoyance (CPPEF): pour faire face aux charges liées à la modification de la loi sur la caisse de prévoyance de l'Etat, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, une provision a été constituée au 31.12.2018 déjà (par la rubrique 99.351.00) et sur conseil de l'ACF et de la Direction des finances cantonales. Compte tenu de l'entrée en vigueur de la loi et de la facturation des coûts directs par l'Administration des finances, le montant de la provision doit être dissout et l'a été comme suit:
 - Ecole primaire rubrique 2120.3611.09 dédommagement au canton: le montant de 382 655 fr. 47 a été dissout sous cette rubrique et utilisé simultanément pour payer la participation reçue du canton du même montant avec une date valeur au 28 février 2022.
 - Postes non ventilables rubrique 9900.3611.09 dédommagement au canton: le montant de 517 344 fr. 53 a été dissout sous cette rubrique. Ce montant correspond aux participations pour les associations de communes soumises également à cette révision. Comme ces montants n'ont pas été facturés aux communes de manière séparée, sur recommandation du SCom, la dissolution s'effectue par cette rubrique.

La réserve liée au retraitement du patrimoine administratif s'élève à 21 303 947 fr. 50 au 31.12.2022.

Les financements spéciaux s'élèvent au total à 10 980 713 fr. 78 et se répartissent comme suit:

- approvisionnement en eau: Fr. 5'891'512.01
- traitement des eaux: Fr. 4'759'060.56
- gestion des déchets: Fr. 330'141.21

La réserve liée au retraitement du patrimoine financier d'un montant de 10 338 297 fr. 05 a été virée aux résultats des années précédentes (anciennement nommés *fortune libre*) conformément aux directives du SCom.

Les préfinancements constitués jusqu'au 31.12.2021 (pour bâtiments, réseau routier, infrastructures sportives, etc.) ont été dissous et comptabilisés dans le compte résultats des années précédentes pour un montant de 4 430 597 fr. 80 conformément aux directives du SCom.

Compte tenu de tous les mouvements précités, le solde du compte des résultats des années précédentes cumulés s'élève à 34 596 040 fr. 02 au 31.12.2022, avant le report du bénéfice de l'année 2022 de 6 461 800 fr. 69.

B. Le compte de résultats

Le budget 2022 prévoyait un déficit de 802 510 francs pour un total de charges de 44 540 190 francs et un total de revenus de 43 737 680 francs.

Le compte de résultats 2022 présente un bénéfice de 6 461 800 fr. 69 pour un total de charges de 42 772 783 fr. 33 et un total de revenus de 49 234 584 fr. 02.

Pour mémoire, le résultat des comptes 2021 présentait un bénéfice de 5 822 327 fr. 17.

Les charges sont inférieures au budget de 1 767 406 fr. 67 francs, - 4%.

Les revenus sont supérieurs au budget 5 496 904 fr. 02 francs, soit de +12,6%.



La présentation du compte de résultats à trois niveaux laisse apparaître les éléments suivants:

- Le résultat provenant des activités d'exploitation présente un bénéfice de 3 964 364 fr. 88, le budget prévoyait une perte de 2 970 110 francs.
- Le résultat provenant des activités de financements boucle avec un bénéfice de Fr. 1 240 814 fr. 46, le budget prévoyait également un bénéfice estimé à 997 600 francs.
- Le résultat extraordinaire boucle sur un bénéfice de 1 256 621 fr. 35, le budget prévoyait un bénéfice de 1 170 000 francs.

Les charges par nature se présentent comme suit:

		Comptes 2022	Budget 2022	Ecart en francs	Ecart en %
	Charges	42'772'783.33	44'540'190.00	-1'767'406.67	-3,97
30	Charges de personnel	8'861'562.90	9'128'020.00	-266'457.10	-2,92
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'887'424.88	8'643'040.00	-755'615.10	-8,74
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	3'554'898.50	3'438'370.00	116'528.50	3,39
34	Charges financières	525'571.84	735'000.00	-209'428.20	-28,49
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'430'121.07	1'284'320.00	145'801.10	11,35
36	Charges de transferts	20'513'204.14	21'311'440.00	-798'235.90	-3,75

Seules les natures 33 *amortissements* et 35 *attributions aux fonds et financements spéciaux* sont plus élevées que le budget. Toutes les autres natures sont en dessous du budget avec de bons écarts pour les charges de biens et services (31) et pour les charges de transferts (36). Ces écarts s'expliquent par des travaux non effectués ou reportés pour la nature 31 *charges de biens et services* et par des charges de transferts moins importantes que prévues et qui tiennent compte de la dissolution de la provision de la caisse de prévoyance (CPPEF) de 900 000 francs.

Les revenus par nature se présentent comme suit:

		Comptes 2022	Budget 2022	Ecart en francs	Ecart en %
	Revenus	-49'234'584.02	-43'737'680.00	-5'496'904.02	12,57
40	Revenus fiscaux	-34'146'504.95	-29'519'840.00	-4'626'664.95	15,67
42	Taxes et redevances	-7'157'579.37	-6'569'490.00	-588'089.37	8,95
44	Revenus financiers	-1'761'386.30	-1'732'600.00	-28'786.30	1,66
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-5'000.00			
46	Revenus de transferts	-4'907'492.05	-4'745'750.00	-161'742.05	3,41
48	Revenus extraordinaires	-1'256'621.35	-1'170'000.00	-86'621.35	7,40

Les revenus affichent une augmentation pratiquement dans toutes les natures. L'augmentation la plus importante est en lien avec la nature 40 *revenus fiscaux*.

Revenus fiscaux

		Comptes 2022	Budget 2022	Ecart en francs	Ecart en %
40	Revenus fiscaux	-34'146'504.95	-29'519'840.00	-4'626'664.95	15,70
400	Impôts directs, personnes physiques	-22'134'339.85	-20'050'000.00	-2'084'339.85	10,40
401	Impôts directs, personnes morales	-3'369'262.55	-3'870'000.00	500'737.45	-12,90
402	Autres impôts directs	-8'593'022.55	-5'551'040.00	-3'041'982.55	54,80
403	Impôts sur la propriété	-49'880.00	-48'800.00	-1'080.00	2,21



Les revenus fiscaux sont en dessus du budget pour un montant de 4 626 664 fr. 95. Les écarts proviennent principalement de l'impôt sur les personnes physiques qui augmente de 2 084 339 fr. 85 et des autres impôts directs (contribution immobilière, gains immobiliers et mutations immobilières) qui augmentent de 3 041 982 fr. 55. En revanche, les impôts directs des personnes morales sont en dessous du budget pour un montant de 500 737 fr. 45.

Revenus des impôts (40) sur	Ecart p.r. au budget 2022 Fr. (à l'unité)	Ecart en %	Ecart p.r. aux comptes 2021 Fr. (à l'unité)	Ecart en %
• Personnes physiques (revenu et fortune)	2'087'424	+ 10,41	1'589'866	+ 7,74
• Personnes morales (bénéfice et capital)	-500'737	-12,94	-2'143'649	-38,881
• Contribution immobilière	130'580	+ 5,00	49'914	+ 1,86
• Prestations en capital	153'155	+43,76	-79'526	-13,65
• Gains immobiliers	1'025'523	+ 102,55	803'022	+65,69
• Mutations immobilières	1'687'596	+108,88	558'653	+ 20,85
• Successions	45'285	+129,39	59'477	+285,82
• Chiens	1'080	+2,21	37'540	+ 304,21
• Appareils et distributeurs	-159	-2,63	-29	-0,50

Les charges nettes par dicastères et les revenus du dicastère des finances évoluent comme suit

		Comptes 2022	Budget 2022	Ecart en francs	Ecart en %
0	Administration générale	3'846'796.45	3'973'420.00	-126'623.55	-3,19
1	Ordre et sécurité publics, défense	982'879.12	1'134'390.00	-151'510.88	-13,36
2	Formation	10'385'997.42	10'687'620.00	-301'622.58	-2,82
3	Culture, sports et loisirs	2'031'390.91	2'106'110.00	-74'719.09	-3,55
4	Santé	4'122'984.35	4'282'230.00	-159'245.65	-3,72
5	Prévoyance sociale	3'936'299.75	4'267'960.00	-331'660.25	-7,77
6	Trafics et télécommunications	3'311'719.92	3'566'540.00	-254'820.08	-7,14
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	469'068.86	580'650.00	-111'581.14	-19,22
8	Economie publique	354'705.91	703'550.00	-348'844.09	-49,58
9	Finances et impôts	- 35'903'643.38	-30'499'960.00	5'403'683.38	17,72

Les charges nettes des dicastères sont toutes en dessous des prévisions, dont le plus grand écart est enregistré dans le dicastère de l'économie (8). Le dicastère des finances (9) affiche un excédent de revenus de 5 403 683 fr. 38.

Volet B: DEPASSEMENT DE CREDIT BUDGETAIRE

Conformément à l'article 9 alinéa 4 du règlement des finances (RFin), le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède 40% du crédit budgétaire concerné et dont le montant dépasse 20 000 francs. Cette liste est soumise globalement au Conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance, inférieurs à 10 000 francs peuvent ne pas être listés.

La liste a été établie et est annexée au Message (Annexe 1). Quinze positions budgétaires sont concernées par un dépassement et totalisent un montant de dépassement de 413 430 fr. 16.

Volet A: COMPTES COMMUNAUX – EXERCICE 2022 – SUITE

C. Le compte des investissements

Le compte des investissements se solde par un excédent de dépenses d'investissement de 16 913 139 fr. 75 dont 9 797 158 francs pour les bâtiments (Châteloise, bâtiment du centre sportif, patinoire), 5 950 169 fr. 95 pour les routes et voies de communication et la réalisation des transactions immobilières à la société de Laiterie. Ce montant a été porté en augmentation du patrimoine financier et du patrimoine administratif. Le budget prévoyait 26 663 830 francs de dépenses nettes. La différence représente des investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution. Le tableau de la situation des investissements renseigne sur l'évolution des investissements en cours et terminés.



D. Le tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie laisse apparaître une variation de – 2 570 215 fr. 37 au 31.12.2022.
Le financement externe a augmenté de 3 087 800 francs.

E. Les annexes

Les tableaux suivants sont annexés aux comptes conformément à la LFCo:

- 1) Etat du capital propre
- 2) Tableau des provisions
- 3) Tableau des participations
- 4) Tableau des garanties
- 5) Tableau des immobilisations
- 6) Indicateurs financiers

Les points 1, 2 et 4 ont déjà été expliqués sous *Chapitre A. Bilan*.

Le tableau des participations fait état des relations que notre Commune entretient avec les associations.

Le tableau des garanties fait état principalement des engagements de leasing.

Selon les valeurs indicatives du manuel MCH2 de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances pour la présentation des comptes publics, les indicateurs financiers 2022 calculés pour notre commune montrent une situation financière saine. Les indicateurs du taux d'endettement net (1), de la dette brute par rapport aux revenus (4) ainsi que celui de la dette nette par habitants en francs (7) sont calculés en tenant compte de la part communale aux dettes intercommunales conformément aux directives cantonales (exigence à des fins de comparaison).

1. Taux d'endettement net	129,20%
2. Degré d'autofinancement	55,26%
3. Part des charges d'intérêts	0,43%
4. Dette brute par rapport aux revenus	155%
5. Proportion des investissements	35%
6. Part du service de la dette	6%
7. Dette nette par habitant en francs	5'385 francs
8. Taux d'autofinancement	19%

1. L'indicateur **taux d'endettement net** renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. A des fins de comparaison, la part de la commune aux dettes des associations intercommunales a été ajoutée. Avec un niveau de 129,20%, l'indicateur montre une situation jugée suffisante pour notre Commune avec la part des dettes intercommunales.
2. L'indicateur **degré d'autofinancement** renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Le niveau particulièrement haut des dépenses d'investissements 2022 se reflète dans cet indicateur. Ainsi les dépenses d'investissements 2022 sont autofinancées à hauteur de 55,26%.
3. L'indicateur **part des charges d'intérêts** renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Avec un niveau à 0,43%, la Commune se situe dans la fourchette jugée bonne.
4. L'indicateur **dette brute par rapport aux revenus** renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés. La part de la Commune aux dettes des associations intercommunales a été ajoutée. L'indicateur de la Commune y compris les dettes des associations à 155% est jugé moyen.
5. L'indicateur **proportion des investissements** renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité. Comme indiqué précédemment, les dépenses d'investissements ont été importantes en 2022, ce qui est confirmé par l'indicateur (35% = effort d'investissement élevé).
6. L'indicateur **part au service de la dette** mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte. Le taux de 6% pour notre Commune est considéré comme une charge acceptable.
7. L'indicateur **dette nette par habitant** n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. La part de la commune aux dettes des associations intercommunales a été ajoutée. Cependant, le niveau calculé pour notre commune avec les dettes des associations de 5385 francs/par habitant indique un niveau important.
8. Le **taux d'autofinancement** renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. Avec un niveau de 19%, notre Commune a un taux jugé bon par le législateur.

CONTENU

En ce qui concerne le contenu même du présent Message, le Conseil communal renvoie au fascicule des comptes 2022 et au Rapport de gestion.

SYNTHÈSE



Les états financiers de la Ville de Châtel-St-Denis ont été marqués par les principaux éléments suivants:

- des recettes fiscales en dessus des prévisions;
- la dissolution du solde de la provision pour la caisse de prévoyance (CPPEF) de 517 344 fr. 53;
- des charges maîtrisées;
- un excédent de revenus de 6 461 800 fr. 69;
- la réalisation des investissements à hauteur de 16 913 139 fr. 75;
- au niveau du bilan, la réévaluation de tout le patrimoine conformément à la nouvelle loi sur les finances influence les valeurs de manière importante;
- Les indicateurs financiers définis par la nouvelle loi montrent une situation financière saine pour l'année 2022, même si certains de ces indicateurs sont considérés comme moyens ou acceptables.

Aux yeux du Conseil communal, le résultat de ces comptes 2022 s'inscrit dans la même ligne que les années précédentes et permet de faire face aux investissements à réaliser. Même, il confirme la situation qui a été analysée dans le cadre de la réflexion de la baisse du coefficient d'impôt.

CONCLUSION

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver
Volet B: la liste des dépassements de crédit budgétaire concernant quinze rubriques comptables (cf. Annexe 1)
Volet A: les comptes 2022 de la Ville de Châtel-St-Denis, tels qu'il les a arrêtés.**

Châtel-St-Denis, janvier 2023

Le Conseil communal

459

VOLET B: DÉPASSEMENTS DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE – APPROBATION

460

Le Président. Je remercie M. Allaman et Mme Vasta. Dans un premier temps, nous allons passer au traitement du Volet B portant sur les dépassements de crédit budgétaire. Je passe la parole à Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière, pour son rapport sur le Volet B.

461

462

463

Rapport et préavis de la Commission financière (Volet B)

464

Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière. En préambule, j'aimerais vous informer qu'à la demande de la Commission financière, nous avons rencontré le Service des communes le 22 mars dernier. Etaient présents M. Ballaman, M. Riedo et Mme Ackermann du SCom, M. le Préfet, François Genoud, M. le Syndic et MM. Allaman et Figini, ainsi que M. Grangier et Mme Vasta et notre secrétaire Mme N. Defferrard Crausaz. Cette séance a été suscitée à la suite de plusieurs questions relatives à la compétence de la Commission financière. Nous avons transmis à l'avance des questions ciblées au SCom, qui a répondu au plus près de la loi sur les communes et qui nous a précisé les différents devoirs et droits de l'Exécutif, du Législatif et de la Commission financière. Les préavis de la Commission financière doivent se prononcer sur la capacité financière de la Commune et ses membres s'expriment donc uniquement dans ce domaine lors de ses séances. Si un objet n'obtenait qu'une courte majorité un rapport de minorité pourrait être établi si les membres minorisés le souhaitent. Il est bien clair cependant que cet avis peut différer du point de vue politique d'un groupe ou de la priorité à accorder lors du vote au Conseil général. Il n'est pas toujours confortable d'accepter un projet sous l'angle financier et de le refuser en plenum mais c'est le jeu.

465

466

467

468

469

470

471

472

473

474

475

476

477

478

479

480

Pour répondre à la question des dépassements décrits sous Volet B, la Commission financière a obtenu des réponses à ses questions et, sur l'aspect financier, elle donne un préavis favorable.

481

482

483

484

485

486

487

488

Le Président. Je remercie Mme C. Meyer pour son préavis. Tous les membres ici présents ont également eu l'opportunité de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022 de la Commune qui ne fait pas de remarques spécifiques sur ces dépassements. Par conséquent, j'ouvre la discussion générale sur ce Volet B. Je cède la parole maintenant aux représentants des groupes politiques pour leurs éventuelles remarques ou questions, puis la parole sera donnée aux intervenants à titre individuel. Le Conseil communal sera invité à donner les réponses nécessaires. Ensuite, nous passerons à l'examen de détail de l'arrêté du Volet B. À qui puis-je passer la parole?

489

Discussion générale sur le Volet B

490

La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close.

491



492 **EXAMEN DE DÉTAIL**

493 **Le Président.** L'entrée en matière étant acquise de plein droit et aucune demande de renvoi n'étant
494 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au Volet B de l'exercice 2022 des
495 comptes de la Commune de Châtel-St-Denis.

496 **Article premier**
497 Pas d'observation. Adopté.

498 **Article 2**
499 Pas d'observation. Adopté.

500 **Titre et considérants**
501 Pas d'observation. Adoptés.

502 **Vote d'ensemble**

503 **À l'unanimité des 46 membres présents, le Conseil général adopte la liste des dépassements de crédit**
504 **budgétaire concernant quinze rubriques comptables, tel que présentée:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

VU

- la loi cantonale du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCO; RSF 140.11);
- la loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCO; RSF 140.6);
- le règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes (RELCO; RSF 140.11);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO; RSF 140.61);
- **le Règlement des finances communal (RFin);**
- le Message n°55 du Conseil communal, du 21 mars 2023;
- le Rapport succinct de l'organe de révision des comptes;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

La liste des dépassements de crédit budgétaire concernant quinze rubriques comptables (cf. annexe 1) pour un total de 413 430 fr. 16 est approuvée.

Article 2

La présente décision n'est pas sujette à referendum, conformément aux articles 52 de la Loi sur les communes (LCo), 69 de la Loi sur les finances communales (LFCO) et 12 du Règlement des finances (RFin) de la Commune de Châtel-St-Denis.

Ainsi approuvée par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 10 mai 2023.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Ronald Colliard

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

505 **VOLET A: COMPTES DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS – EXERCICE 2022 –**
506 **APPROBATION**

507 **Le Président.** Nous allons poursuivre la discussion générale sur les comptes Volets A et sur les
508 conclusions du Conseil communal. Je passe la parole à la Présidente de la Commission financière
509 pour la suite de son rapport sur le Volet A.

510 **Rapport de la Commission financière (Volet A)**

511 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.**

512 La Commission financière a analysé votre message. Sur l'aspect financier, elle donne un **préavis**
513 **favorable.**

514 Grâce à une bonne gestion des finances Communales, la Commission financière prend acte du
515 bénéfice de 6 461 800 fr. 69 et constate à nouveau une bonne surprise sur les revenus fiscaux.
516 Les recettes d'impôts sur les gains immobiliers, les mutations immobilières, ou sur les personnes
517 physiques, sont une nouvelle fois nettement supérieures aux montants budgétisés.

518 Après la mise aux normes MCH2, le patrimoine financier et le patrimoine administratif ont été
519 entièrement réévalués. Le Conseil communal et l'organe de révision ont pu apporter plusieurs
520 réponses à ce sujet et Mme Chantal Vasta a donné des explications détaillées sur ce travail
521 conséquent.



522 L'organe de révision a constaté que la Commune n'a pas encore réalisé le contrôle de l'égalité
523 salariale, nécessaire pour les employeurs de plus de 100 collaborateurs. La Commission financière
524 note cependant que ce processus est complexe et en cours de réalisation.

525 Concernant les comptes des investissements, la société fiduciaire a précisé lors de la rencontre
526 avec la Commission financière qu'un crédit d'engagement expire lorsque le projet n'a pas débuté
527 cinq ans après l'entrée en force du vote, excepté pour les cas où une procédure contentieuse
528 retarde le projet. La Commission financière invite donc le Conseil communal à épurer la liste des
529 investissements en ce sens et motiver les raisons pour lesquelles certains crédits datant de plus
530 de cinq ans devraient rester ouverts, car les montants votés ne correspondent certainement plus
531 aux prix du marché actuel.

532 La Commission financière note, pour conclure, que les charges liées aux Associations de
533 communes ne cessent de croître. Ces charges sont figées et face à ces Associations, le législatif
534 ne dispose d'aucune marge de manœuvre.

535 La Commission financière remercie la société fiduciaire Gefid Conseils SA pour son travail de
536 révision.

537 Pour terminer, la Commission financière tient à remercier toutes les collaboratrices du service des
538 finances et sa responsable, Mme Chantal Vasta, pour le travail effectué pour l'élaboration des
539 comptes. Elle félicite également le Conseil communal, les Chef-fe-s de service et toutes les
540 personnes ayant œuvré à la réalisation de cet excellent résultat. Sur l'aspect financier, elle donne
541 un préavis favorable.

542 **Le Président.** Mme la Présidente de la Commission financière, je vous remercie de votre rapport
543 et ouvre la discussion générale.

544 **DISCUSSION GENERALE**

545 **Interventions des groupes politiques**

546 **M. Alexandre Huwiler, Chef du groupe Le Centre.** Le groupe Le Centre tient à féliciter le Conseil
547 communal pour l'excellent résultat de l'exercice 2022. Nous remercions spécialement les acteurs
548 du service financier, notamment Mme C. Vasta et M. J. Allaman qui nous ont présenté le premier
549 exercice comptable sous le nouveau système MCH2. Ces changements ont nécessité un travail
550 considérable pour nous donner une lecture plus précise du bilan. Malgré ce bénéfice important, il
551 ne faudra pas baisser la garde au vu des nombreux investissements en cours et à venir.

552 **M. Julien Berthoud, PLR.** J'interviens au nom du groupe PLR au sujet du Message n°55
553 concernant les comptes de la Commune de Châtel-St-Denis, exercice 2022. Ce Message a retenu
554 notre meilleure attention. Les comptes de notre Ville sont réjouissants. Le PLR remercie le Conseil
555 communal pour le travail accompli et cette performance budgétaire extraordinaire, qui représente
556 dix fois le bénéfice annuel 2022 de la Caisse d'épargne de la Ville. Un bénéfice cumulé sur huit
557 ans qui dépasse 24 millions de francs et qui, sur les deux dernières années, dépasse 12 millions
558 de francs, soit un bénéfice par habitant de plus de 780 francs pour 2022 et 747 francs pour 2021,
559 soit 1527 francs sur la période écoulée 2021-2022. Une somme d'argent qui aurait été tout aussi
560 utile dans le porte-monnaie du contribuable en ces temps où rien ne diminue et surtout pas nos
561 impôts! Tous ces chiffres sont bien entendu tirés des procès-verbaux officiels disponibles sur le
562 site de la Commune.

563 Nous tenons à rappeler que la demande du PLR de baisse du coefficient fiscal de 3,6 points se
564 montait à peine à 1 million de francs par année. La fiscalité doit se montrer dynamique, non pas
565 statique, mais aussi attractive. L'objectif d'une collectivité publique est d'équilibrer au mieux ses
566 comptes. Bien que les investissements importants soient nécessaires à notre Commune à moyen
567 terme, Châtel-St-Denis bénéficie toujours d'une excellente attractivité qui se traduit par une hausse
568 systématique de ses habitants et de ses rentrées fiscales. Aujourd'hui, les effets COVID sont
569 derrière nous et nous pouvons affronter plus sereinement notre futur. D'ailleurs, le fonds COVID
570 n'a pas été utilisé ce qui prouve bien que le tissu économique local se porte bien. Les interrogations
571 de notre groupe sont les suivantes: pourquoi la Commune ne vise-t-elle pas une gestion équilibrée
572 et redistributive plutôt que de thésauriser systématiquement ses importants bénéfices pour ses
573 investissements futurs? Est-ce là une gestion juste? Tout au long de ces années prospères, aucun
574 membre de nos Exécutifs communaux successifs n'a émis la moindre proposition de redistribution
575 d'une partie des bénéfices directement aux contribuables. Nous sommes, le PLR, pour la
576 redistribution et attendons du Conseil communal une proposition dans ce sens.



577

Interventions à titre individuel

578 **M. Daniel Jamain, PLR.** Ma première remarque porte sur les indicateurs financiers présentés. Est-
579 ce possible, comme cela a été mentionné et parce que ce n'est pas visible, de séparer la part de
580 la Commune de Châtel-St-Denis de la part des associations desquelles Châtel-St-Denis est
581 membre, afin de bien la distinguer? Nous avons entendu des pourcentages qui sont assez
582 importants mais nous ne voyons pas la part de Châtel-St-Denis au sein de ces associations.
583 Ma seconde remarque porte sur les indicateurs et leurs ratios: il y a des valeurs et des
584 appréciations (suffisant, bon, etc.). Serait-il possible d'obtenir l'échelle de ces valeurs et
585 appréciations afin de mieux évaluer où la Commune se situe? Ma demande vise à avoir les
586 références pour mieux comparer les communes entre elles.

587 **M. Cédric Schaller, Le Centre.** J'interviens en mon nom personnel aux propos de M. Julien
588 Berthoud, du groupe PLR. Il est vrai que notre bénéfice est très important: 6 millions de francs et
589 nous pouvons nous en réjouir. En contrepartie, nos investissements nets approchent les 17 millions
590 de francs. Cette somme est vraiment colossale pour Châtel-St-Denis et nous devons en prendre
591 conscience. Ces 17 millions de francs que nous investissons cette année auront des répercussions
592 non pas cette année mais dans les années suivantes, dans les comptes de résultats quand nous
593 devons rembourser ces investissements. A ce moment-là, nous devons faire un effort assez
594 important en raison des taux d'intérêt qui augmentent et ces investissements vont représenter une
595 charge très importante pour la Commune. Ces 17 millions de francs, ce n'est que le début par
596 rapport à ce qui nous attend. Nous avons en effet des investissements très importants qui sont
597 planifiés pour 2024-2025, etc. et qui sont plus importants que ceux de cette année. Dans le cadre
598 de l'association de communes pour le COV, il y aura la piscine. Cette lame de fond
599 d'investissements va se poursuivre. Par conséquent, la Commune devra être capable d'encaisser
600 cela. Baisser les impôts, c'est toujours facile! Tout le monde est content. Remonter le coefficient
601 fiscal est plus compliqué. Il faut être bien conscient que nous sommes dans une phase critique
602 comme le montre la planification financière avec situation qui se péjore dans les années suivantes.
603 Il serait dramatique à l'heure actuelle de baisser les impôts pour devoir les réaugmenter en 2025-
604 2026 en période d'élection... cela semble extrêmement compliqué voire impossible. Je parle en
605 mon nom personnel mais je pense qu'un grand nombre de mes collègues du Centre partage ma
606 réflexion. A l'heure actuelle, il est prématuré de demander une baisse d'impôt. Il me semble plus
607 judicieux d'attendre deux ou trois ans pour être en mesure d'évaluer l'impact de ces
608 investissements sur notre situation financière. Si, dans deux ou trois ans, la situation est bonne
609 mais j'ai quelques doutes, on pourrait rediscuter de cette proposition. J'aimerais encore rappeler
610 que nous avons voté sur la proposition du PLR il y a quelques mois dont le résultat était très serré
611 certes mais issu d'un vote démocratique, je suis surpris que le groupe PLR revienne avec les
612 mêmes arguments sur une situation qui n'a pas radicalement changé.

613 **M. Julien Berthoud, PLR.** Ce soir, nous n'avons pas demandé une baisse du coefficient fiscal.
614 Nous avons demandé une proposition de la part du Conseil communal. Au niveau des impôts, la
615 fiscalité peut être dynamique. Le canton de Fribourg fait régulièrement des baisses de quelques
616 pourcents. Cela peut être une baisse limitée dans le temps. Ce soir, nous ne demandons pas une
617 baisse d'impôts. Voilà les précisions que je tenais à faire.

618 **M. Jérôme Allaman, Conseiller communal en charge des Finances.** Quelques considérations
619 sur la proposition de M. J. Berthoud, qui va être analysée et débattue par le Conseil communal,
620 puisque M. J. Berthoud vient de préciser qu'il n'y a pas de proposition de baisse de coefficient
621 d'impôt ce soir. Je relève simplement que le Conseil général revient sur ce sujet une nouvelle fois
622 au moment où nous analysons les comptes, c'est-à-dire à partir d'éléments passés, alors que les
623 impôts que l'on fixerait concerneraient le futur. Et ce futur, comme évoqué, commence déjà à faire
624 l'objet de débat. Dans le futur, nous avons des investissements importants. Si on veut parler de
625 thésaurisation, c'est pour des investissements dans un futur proche. Le Conseil communal s'appuie
626 sur l'analyse qui a été présentée en automne dernier qui laissait apparaître une situation qui
627 pourrait bien se péjorer dans la seconde partie de la gère.
628 J'ajouterais encore que la comparaison entre les résultats de comptes communaux avec ceux
629 d'une Caisse d'épargne présente quelques limites. Quant au raisonnement de M. J. Berthoud qui
630 fait allusion à la hausse du nombre des habitants à Châtel-St-Denis, nous pouvons déduire aussi
631 que le taux du coefficient actuel ne constitue pas un frein pour les gens qui décident de venir y



632 résider. En fonction de l'analyse que le Conseil communal fera de cette intervention, nous
633 reviendrons vers vous avec des réponses plus circonstanciées.

634 En ce qui concerne l'intervention de M. Daniel Jamain sur les indicateurs financiers, ces valeurs
635 indicatives sont issues du manuel MCH2 de la Conférence des Directeurs et Directrices cantonaux
636 pour la présentation des comptes publics. Vous trouverez cependant plus de précisions dans les
637 dernières pages des annexes au Message n°55 sur la manière de procéder pour obtenir le résultat
638 du calcul de chacun de ces indicateurs et à chaque fois vous avez les valeurs indicatives sur
639 lesquelles nous nous appuyons pour donner une appréciation de la situation, qui concerne chacun
640 de ces indicateurs.

641 La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.

642 **EXAMEN DE DÉTAIL**

643 **Le Président.** L'entrée en matière étant acquise d'office et aucune demande de renvoi n'étant
644 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif comptes de résultats et aux
645 comptes des investissements de l'exercice 2022.

646 **Article premier**

647 Pas d'observation. Adopté.

648 **Article 2**

649 Pas d'observation. Adopté.

650 **Article 3**

651 Pas d'observation. Adopté.

652 **Titre et considérants**

653 **Le Président.** Comme cela avait été indiqué l'an passé, il manque la référence au règlement
654 communal des finances. Il sera ajouté dans le procès-verbal de la présente séance à la liste des
655 considérants.

656 Pas d'autre observation. Adoptés.

657 **Vote d'ensemble sur le Volet A**

658 **Par 45 voix et 1 abstention, le Conseil général approuve l'exercice 2022 des comptes de la Commune**
659 **de Châtel-St-Denis, tel que présentés:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

VU

- la loi cantonale du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo; RSF 140.11);
- la loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo; RSF 140.6);
- le règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes (RELCo; RSF 140.11);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO; RSF 140.61);
- **le Règlement des finances communal (RFin);**
- le Message n°55 du Conseil communal, du 21 mars 2023;
- le Rapport succinct de l'organe de révision des comptes;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

L'exercice 2022 des comptes de résultats de la Ville de Châtel-St-Denis est approuvé tel que présenté

Total des charges:	Fr.	42'772'783.33
Total des revenus:	Fr.	49'234'584.02

Résultat (bénéfice): Fr. 6'461'800.69 Article 2

L'exercice 2022 des comptes des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis est approuvé tel que présenté

Total des dépenses:	Fr.	20'745'200.90
Total des recettes:	Fr.	3'832'061.15

Excédent de dépenses: Fr. 16'913'139.75

Article 3

La présente décision n'est pas sujette à referendum, conformément aux articles 52 de la Loi sur les communes (LCo), 69 de la Loi sur les finances communales (LFCo) et 12 du Règlement des finances (RFin) de la Commune de Châtel-St-Denis.

Ainsi approuvés par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 10 mai 2023.



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Ronald Colliard

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

660 **8. Rapport de gestion 2022 – Présentation;**

661 **Le Président.** Je cède la parole à M. Charles Ducrot, Syndic, pour la présentation du Rapport de
662 gestion.

663 **Représentant du Conseil communal**

664 **M. Charles Ducrot, Syndic.** Vous avez reçu avec les documents du Conseil général le Rapport
665 de gestion de l'année 2022. Vous l'avez peut-être trouvé amaigri. Je vous rassure, cela vient du
666 fait que la partie financière a été intégrée de manière détaillée dans le Message n°55 concernant
667 les comptes. Seules quelques informations relatives à la réforme du modèle comptable (passage
668 de MCH1 à MCH2) y figurent encore.

669 Le Rapport de gestion est donc tout aussi détaillé et a pour objectif de vous permettre, ainsi qu'à
670 nos citoyennes et citoyens, d'avoir un aperçu circonstancié du fonctionnement de la commune et
671 de connaître les projets en cours et les investissements à venir.

672 Sa rédaction exige de nombreuses heures de travail de la part du personnel de l'administration;
673 c'est donc pour moi l'occasion de les remercier.

674 En 2022, vous avez accueilli cinq de vos pairs. Je tiens à saluer le travail effectué par les sortantes
675 et sortants et à souhaiter beaucoup de plaisir aux nouveaux élu·e·s.

676 Le Conseil communal vous a soumis 30 Messages pour analyse, discussion et décision; cela
677 démontre l'activité de notre Commune.

678 Nous avons aussi opéré deux modifications dans la répartition des dicastères du Conseil
679 communal: Mme C. Honegger a repris le Tourisme, géré précédemment par M. F. Pilloud et M. R.
680 Mesot a repris le dicastère de l'énergie qui, jusqu'à la fin novembre était sous la houlette de M. Th.
681 Bavaud.

682 Ce n'est pas moins de 118 collaboratrices et collaborateurs qui sont au service de nos citoyennes
683 et citoyens. La progression est constante et suit l'évolution de la population.

684 Le Service des bâtiments a connu une année chargée: les chantiers de la transformation de la
685 Châteloise, de la patinoire et du CAB ainsi que de la construction du nouveau centre sportif vont
686 bon train. Il y a eu également beaucoup d'émotions lors de l'incendie du Chalet des Pueys le 23
687 juillet. Espérons que nous allons pouvoir le reconstruire plus beau qu'avant, comme le dit la
688 chanson.

689 Au niveau de l'Ordre et sécurité publics, le nouveau concept de stationnement a été mis en place,
690 afin de respecter les exigences légales. Après une période d'essai, le Conseil communal a revu
691 certaines plages horaires et tarifs et ceci au 1^{er} mai de cette année.

692 Le Service du feu s'est vu confier de nombreux préparatifs en vue de l'application de la nouvelle
693 loi sur la protection incendie qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Un tout grand merci à
694 nos pompiers qui se sont impliqués dans ce projet, afin que ce changement puisse se faire dans
695 les meilleures conditions.

696 Notre réseau routier a continué sa mue: la traversée des Paccots avance et la route du Lac Lussy
697 a pu être réouverte, enfin cela dépend quand...histoire de grenouilles, mais je vous rassure, il n'est
698 pas question de notre Ingénieur de Ville.

699 En 2022, une vingtaine de conteneurs de collecte « GastroVert » ont été installés sur le territoire
700 communal. Les échos sont positifs et de nombreuses personnes utilisent ce nouveau concept
701 d'élimination des déchets compostables.

702 En ce qui concerne l'adduction d'eau, nous avons eu chaud, même très chaud. La canicule a causé
703 quelques soucis au Service des eaux: des mesures ont été prises et grâce à la bienveillance de la
704 population, nous avons pu garantir son approvisionnement et avoir les réserves nécessaires en
705 cas d'incendie majeur.

706 Mon exposé ne se veut bien sûr pas exhaustif mais il est le reflet de quelques activités communales
707 parmi tant d'autres.

708 **Le Président.** Merci M. le Syndic, pour votre rapport.



709 **DISCUSSION GENERALE**

710 **Mme Carine Meyer, UO+PS.** À titre personnel, je recommande la lecture de ce rapport de gestion,
711 qui est très complet et je félicite toutes celles et ceux qui y ont contribué.

712 **M. Daniel Jamain, PLR.** Mon intervention concerne les subventions (à la page 100). Le Conseil
713 communal a décidé d'arrêter de subventionner l'achat de vélos électriques. L'action est remplacée
714 par une nouvelle subvention pour un bilan énergétique CECB+, dès 2023. Je pense que le lien
715 entre les deux objets est la subvention. Il est précisé qu'un règlement sera élaboré. Pouvez-vous
716 nous en dire plus sur ce règlement? Quel est le public cible? Quels sont les montants des
717 subventions? Ce Règlement sera-t-il soumis à l'approbation du Conseil général?

718 **M. Roland Mesot, Conseiller communal en charge de l'Energie.** En effet, le Règlement est en
719 cours d'élaboration depuis un certain temps déjà. Depuis l'entrée en vigueur de MCH2 et
720 l'interdiction de constituer des fonds, il est devenu très difficile d'établir un règlement. Il est
721 cependant à bout touchant et sera soumis à votre approbation lors d'une prochaine séance.

722 La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close.

723 **Le Conseil général prend ainsi acte du Rapport de gestion 2022, qui est le reflet de**
724 **la gestion de la Commune de Châtel-St-Denis par le Conseil communal.**

725 **9. Message n°56 – Propriétés communales – Chalet du Bon Riau –**
726 **Construction d'un WC-douche et d'une nouvelle fosse à purin – Crédit**
727 **d'engagement de 90 000 francs – Approbation;**

728 **Le Président.** Je cède la parole à M. Daniel Maillard, Conseiller communal en charge de
729 l'Environnement.

730 **Représentant du Conseil communal**

731 **M. Daniel Maillard, Conseiller communal en charge des Bâtiments,** résume le Message ci-
732 après, en apportant la correction sur le total du montant des charges annuelles planifiées, dont les
733 subventions doivent être portées en déduction non ajoutées comme cela figure dans la version du
734 Message qui vous a été adressée. Ainsi, la somme de ces charges s'élève-t-elle à 1971 francs non
735 à 3429 francs:

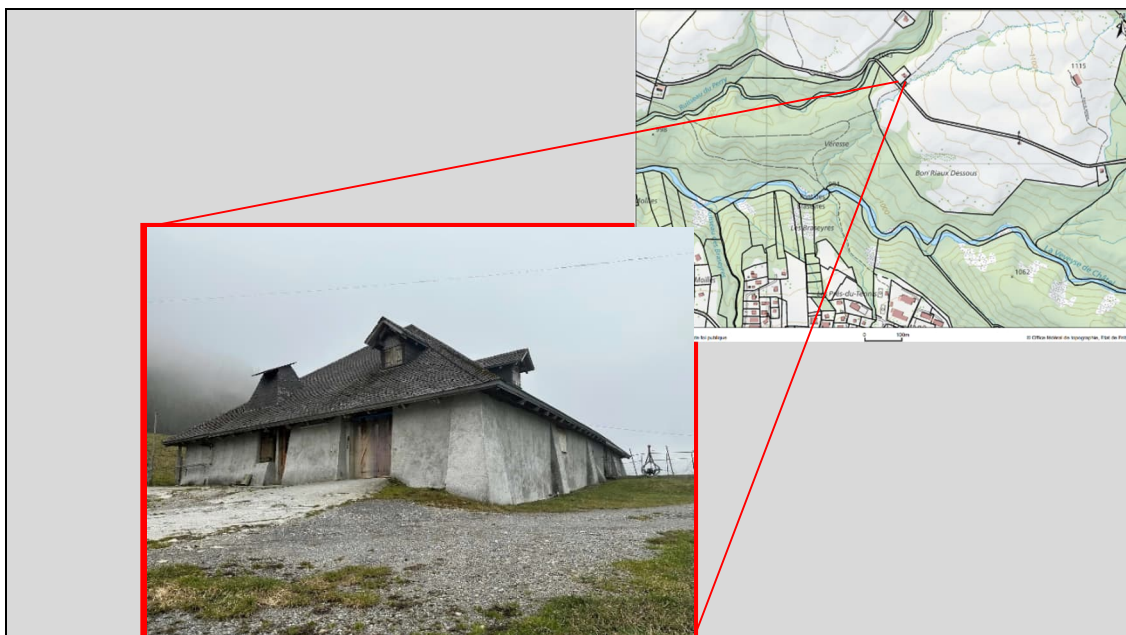
Message n°56 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Propriétés communales – Chalet du Bon Riau – Construction d'un WC-douche
et d'une nouvelle fosse à purin – Crédit d'engagement de 90 000 francs –
Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°56 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 90 000 francs destiné à la construction d'un WC-douche et d'une nouvelle fosse à purin au Chalet de « Bon Riau ».

Situation

Le chalet de « Bon Riau» construit en 1850 est situé sur la Route du Moléson, article 2504 RF.
Ce bâtiment est protégé en classe C.
Sa valeur ECAB est de 902 000 francs.

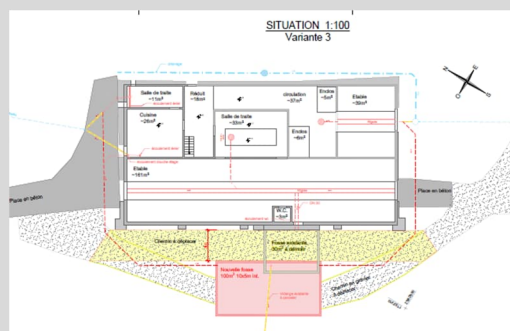


But de la dépense

Le but de la dépense est dans un premier temps la construction d'une nouvelle fosse en remplacement de l'actuelle qui est en mauvais état et sous-dimensionnée par rapport au m² de l'aire de repos (étable et couloirs) pouvant accueillir des animaux de rente (génisses). De plus, la fosse actuelle, à ciel ouvert, représente un réel danger.



Fosse actuelle



Projet de la nouvelle fosse, incluant l'adaptation du chemin d'accès

Le locataire demande également depuis plusieurs années la construction d'un WC-douche en remplacement du WC actuel qui ne correspond plus aux normes standard. Ce local sera aménagé dans le volume du réduit. De nouvelles grilles seront installées dans l'aria.

L'estimation des coûts par prestation est la suivante:

- Construction d'une nouvelle fosse et adaptation du chemin d'accès	60'000.—
- Construction d'un WC-douche dans le volume du réduit	20'000.—
- Grilles pour l'aria	4'000.—
- Divers et imprévus	6'000.—
Montant total	90'000.—

Plan de financement

Rubriques comptables 2023.056.0292/5040.00 et 6310.00

Coût total estimé à la charge de la commune	Fr. 90'000.00
./. Subvention SAGRI 27%	Fr. 24'300.00
Solde à la charge de la Commune A la charge du budget des investissements 2023.	Fr. 65'700.00



Charges annuelles d'amortissement planifiées, dès 2024

Amortissement (durée d'utilisation: 33½ ans) 3% de Fr. 90'000.00	Fr. 2'700.00
Amortissement de la subvention (durée d'utilisation: 33½ ans) 3% de Fr. 24'300.00	Fr. 729.00
Montant annuel net à la charge de la Commune	Fr. 1'971.00

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimations des charges d'exploitation

Il n'y a pas d'influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour engager le montant de 90 000 francs pour la construction d'un WC-douche et d'une nouvelle fosse à purin au chalet de « Bon Riau ».

Châtel-St-Denis, mars 2023

Le Conseil communal

736 **Rapport et préavis de la Commission financière**

737 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a
738 analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un *préavis favorable*.

739 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

740 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

741 **EXAMEN DE DÉTAIL**

742 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant
743 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au crédit d'engagement de 90 000
744 francs destiné à l'installation d'un WC-douche et à la construction d'une fosse à purin au Chalet de
745 « Bon Riau ».

746 **Article premier**

747 Pas d'observation. Adopté.

748 **Article 2**

749 Pas d'observation. Adopté.

750 **Article 3**

751 Pas d'observation. Adopté.

752 **Titre et considérants**

753 Pas d'observation. Adoptés.

754 **Vote d'ensemble**

755 **À l'unanimité des 46 membres présents, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de**
756 **90 000 francs destiné à l'installation d'un WC-douche et à la construction d'une fosse à purin au**
757 **Chalet de « Bon Riau », tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1);
- l'Ordonnance de l'OSAV sur la détention des animaux de rente et des animaux domestiques (RS 455.110.1);
- le Message n°56 du Conseil communal, du 21 mars 2023;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 90 000 francs destiné à la construction d'un WC-douche et d'une nouvelle fosse à purin au chalet de « Bon Riau ».



Article 2

Ces travaux visent au maintien des infrastructures communales et leur montant sera amorti en fonction de leur durée d'utilisation, soit sur 33 $\frac{1}{3}$ ans à 3%, à partir de 2024

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi adopté par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 10 mai 2023.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Ronald Colliard

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

758 **10. Divers.**

759 **Le Président.** Comme déjà évoqué, à l'avenir, nous vous prions de prendre contact avec le Bureau
760 pour donner un titre à vos questions ou propositions.
761 À qui puis-je passer la parole?

762 **A. Nouvelles propositions**

763 - n°4 de M. Morgan Pires (UDC-PAI) demandant au Conseil communal de mettre sur pied une action
764 de soutien économique à la population et au commerce local;

765 **M. Morgan Pires, UDC-PAI.** Ceci est une proposition au nom du groupe UDC-PAI. Le 14
766 décembre dernier, notre groupe intervenait afin de proposer un soutien à la population en cette
767 période économiquement difficile. Lors de notre précédent conseil, le 22 mars 2023, le Bureau
768 ainsi que le Conseil communal ont préavisé négativement l'entrée en matière sur cet objet,
769 notamment quant à la complexité de la mise en œuvre de celui-ci.

770 Notre groupe s'est donc rangé derrière cette décision, ceci afin de ne pas perdre de temps, et de
771 nous permettre de revenir rapidement avec une nouvelle proposition. Chose promise, chose due:
772 notre groupe a donc mis le cœur à l'ouvrage afin de proposer à nouveau un soutien économique
773 pour nos citoyens et également pour nos commerçants.

774 Renseignements pris, il s'avère que plusieurs organes communaux, régionaux et cantonaux ont
775 mis en place des projets similaires grâce au soutien de la plateforme fribourgeoise *Kariyon*. Par
776 exemple, la Commune d'Estavayer qui, à deux reprises, a lancé des actions de soutien et de
777 relance économique en soutenant la création de bons destinés à être utilisés auprès des
778 commerces locaux. Dans un autre ordre d'idée, la DSAS avait émis des bons *Kariyon* destinés
779 aux habitants du Canton bénéficiant d'une réduction de leurs primes d'assurance-maladie.

780 L'UDC-PAI a regretté le refus d'une baisse d'impôts décidé l'an dernier, mais rassuré par les
781 chiffres annoncés ce soir qui sont meilleurs que prévu, notre groupe réaffirme sa volonté de
782 soutenir nos citoyens et notre économie locale. Pour se faire, nous proposons donc d'allouer la
783 somme de 500 000 francs au lancement d'une action de soutien économique. Cette dernière
784 permettrait à chaque citoyen majeur qui le souhaite d'acquérir jusqu'à concurrence de 500 francs
785 de bons *Kariyon* financés à hauteur de 25% par notre Commune. Ces bons ne seraient utilisables
786 qu'auprès des commerces châtelois. De plus, si l'action ne devait pas avoir le succès escompté,
787 seul les achats effectifs de bons seraient facturés à la Commune. Le solde reviendrait donc dans
788 la fortune communale.

789 La plateforme *Kariyon* est déjà utilisée par plusieurs de nos commerçants châtelois et est
790 reconnue pour son expérience dans le domaine. J'ai d'ores et déjà pris contact avec un
791 responsable qui m'a assuré qu'une telle action était tout à fait envisageable et qu'il se tenait
792 volontiers à disposition de nos autorités pour un échange et une présentation des différentes
793 options. Pour que tout se passe au mieux, il nous paraît important d'intégrer également le CIA à
794 cette initiative.

795 Finalement, afin d'éviter toute perte de temps inutile, si le Conseil communal ne devait pas être
796 en accord avec les montants ou pourcentages proposés pour cette action, nous l'invitons à faire
797 une contreproposition et non à refuser d'entrer en matière. Cela permettra le cas échéant d'avoir



798 une discussion de suite sur les avis de chacun et de faire bénéficier nos citoyens et commerçants
799 de cette action rapidement.

800 *La décision quant à la transmission de cette proposition aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil*
801 *général.*

802 **B. Nouvelles questions**

803 - n°23 de M. Cédric Schaller (Le Centre) relative l'ouverture de l'accueil extrascolaire durant les
804 vacances scolaires;

805 **M. Cédric Schaller, Le Centre.** Les vacances scolaires estivales approchent à grands pas. Alors
806 que certains se réjouissent de se prélasser sur les plages de sable chaud, un nombre important de
807 parents cherche désespérément des solutions de garde pour leurs enfants durant cette période.
808 Dans un monde du travail qui exige une mobilité croissante, tout le monde n'a pas la chance d'avoir
809 des grands-parents sur place susceptibles de garder leurs petits-enfants. Avec le manque de main
810 d'œuvre rencontré dans différents secteurs, les milieux économiques encouragent les femmes à
811 augmenter leur taux d'activité, mais je peux vous dire d'expérience que les vacances scolaires
812 représentent un casse-tête absolu lorsque les deux parents travaillent. Et d'ailleurs, c'est tellement
813 compliqué que je dois vous avouer que c'est ma femme qui s'en occupe! Je ne peux qu'imaginer
814 les difficultés rencontrées par les parents qui n'ont pas comme moi le privilège d'avoir des horaires
815 flexibles et leur famille sur place, sans parler de ceux qui élèvent leurs enfants seuls.

816 En tant que collectivité qui se veut attractive pour les familles, nous nous devons de soutenir ces
817 personnes en ouvrant l'Accueil Extrascolaire (AES) durant quelques semaines de vacances par
818 année. L'article premier du règlement de portée générale de l'AES stipule qu'il « *a pour but de*
819 *répondre aux besoins de la population en matière de conciliation de la vie familiale et de la vie*
820 *professionnelle* ». Ainsi, comment ignorer les sollicitations de ces parents désemparés qui nous
821 parviennent régulièrement? Il y a vraiment beaucoup de gens qui nous ont contactés sur ce point.
822 Avec l'ouverture prochaine de la Châteloise, nous souhaitons donc savoir si le Conseil communal
823 serait disposé à ouvrir l'AES au minimum quatre semaines par année durant les vacances
824 scolaires, avec par exemple une semaine à Pâques, deux semaines durant l'été et une durant les
825 vacances d'automne.

826 Nous sommes conscients du fait que le Conseil communal s'est déjà penché récemment sur cette
827 question. Nous souhaiterions toutefois faire valoir les arguments suivants:

- 828 1. 35% des familles qui ont répondu au sondage de 2020 initié par la Commune souhaitaient
829 bénéficier d'un accueil durant les vacances scolaires;
- 830 2. Un certain nombre d'éducatrices de l'AES souhaiteraient augmenter leur pourcentage et
831 seraient intéressées à travailler durant les vacances scolaires;
- 832 3. Attalens a déjà mis un tel accueil en place durant les vacances scolaires;
- 833 4. Les camps proposés durant l'été par des privés sont une alternative onéreuse (> 300 francs/
834 semaine – les prix peuvent s'élever jusqu'à 600 à 700 francs/semaine) et leurs horaires
835 allégés sont souvent peu compatibles avec les horaires de travail.

836 L'impact financier de cette mesure devrait rester très limité pour la Commune, car les familles
837 concernées ont les deux parents qui travaillent et ne touchent donc peu ou pas de subventions.
838 Cela permettrait même d'augmenter le taux d'utilisation de la Châteloise, et donc de mieux
839 rentabiliser l'investissement consenti. Nous avons vu que pour l'AES nous avons un taux de
840 couverture de 85% et nous sommes proches du 100%. Souvent, les parents travaillent les deux et
841 ne sollicitent que peu de subvention. Nous pouvons par conséquent envisager avoir des tarifs
842 majorés durant les vacances, ce qui signifierait que l'investissement consenti serait mieux amorti.
843 Si le Conseil Communal décide de répondre favorablement à notre requête, et au vu de la situation
844 extrêmement difficile dans laquelle se trouve un nombre important de parents, nous lui serions très
845 reconnaissants de faire tout son possible pour proposer une telle offre dès l'été 2024.

846 Certaines réflexions ont déjà été ébauchées par des membres de l'ACV concernant un accueil
847 durant les vacances scolaires au niveau de la Veveyse. Ceci pourrait être une approche
848 intéressante, mais il serait regrettable qu'elle retarde la mise en place dudit accueil à Châtel-St-
849 Denis.

850 Bien sûr, rien ne remplacera jamais les vacances passées en famille. Mais lorsque le devoir appelle
851 les parents, offrons-leur au moins l'assurance de savoir leurs enfants en sécurité et bien gardés.

852 **M. Charles Ducrot, Syndic.** Je remercie M. C. Schaller pour cette question qui est intéressante.
853 En ce qui concerne l'accueil extrascolaire, la Ville de Châtel-St-Denis est en pleine mutation: La
854 Châteloise entrera en fonction cet automne. Avant, cela aurait été prématuré de présenter une



855 telle requête: l'infrastructure à disposition ne nous permettait d'y répondre. Le Conseil communal
856 va y réfléchir et formulera sa réponse.

857 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

858 - n°24 de M. Gabriele Della Marianna (UO+PS) relative au rebord du trottoir du Pont des Granges;

859 **M. Gabriele Della Marianna, UO+PS.** Ceci est une intervention au nom du groupe UO+PS en
860 rapport au passage pour piétons à la Route de Montreux, avant le Pont des Granges, sur la
861 Veveyse. En premier lieu, j'aimerais remercier le Conseil communal pour avoir sécurisé ce passage
862 qui devenait dangereux.

863 Malheureusement, on peut constater que, si l'accès du côté sud est conforme et accessible avec
864 une poussette ou une chaise roulante, le bord du trottoir du côté nord présente une hauteur
865 d'environ 20 cm. Malgré un colmatage avec du goudron, la montée sur le trottoir reste raide et cela
866 devient pratiquement difficile d'y monter sans risquer de basculer en arrière sur la chaussée. Ne
867 parlons pas des chaises roulantes manuelles!

868 Ma question est la suivante: serait-il possible d'apporter les corrections nécessaires pour qu'une
869 personne en situation de handicap ne soit pas doublement pénalisée? 1) par le destin et 2) par
870 nous-mêmes.

871 **M. François Pilloud, Conseiller communal en charge des Travaux, routes, transports et**
872 **télécommunications.** Je comprends bien le fond de votre question et j'imagine bien quelles sont
873 les difficultés pour traverser ce passage pour piétons. Il convient de rappeler qu'il s'agit d'une
874 mesure provisoire à l'essai durant une année dont, si elle est validée, la réalisation finale sera le
875 trottoir en question de manière à permettre un passage fluide des chaises roulantes. Mais il se peut
876 aussi que ce dispositif soit démonté et que l'option finale soit une zone 30. À ce moment-là, nous
877 pourrions traverser où bon nous semble. Donc un peu de patience! mais peut-être qu'en attendant,
878 il s'agirait de demander de l'aide à de tierces personnes. C'est une possibilité. La deuxième est
879 d'utiliser, si c'est possible, la trajectoire de l'ancien passage pour piétons qui débouchait sur la
880 Ruelle du Cheval Blanc. Je n'irais pas jusqu'à vous proposer ce que nous a proposé le SPC, c'est-
881 à-dire d'utiliser la Route du Dally pour descendre à Châtel-St-Denis. Voilà la situation. Nous
882 maintenons cette mesure provisoire et le moment venu, une amélioration sera apportée.

883 **M. Gabriele Della Marianna, UO+PS.** Je vous remercie de cette réponse mais elle ne me convient
884 pas. En principe, si nous utilisons la chaussée comme avant, si dans deux jours, une chaise
885 roulante se fait renverser par une voiture, qu'est-ce que l'on dira? Faute à pas d'chance?! on était
886 là au mauvais moment ou pas au bon endroit, fatalité... Ce n'est pas tout à fait une réponse logique,
887 d'autant plus qu'une mesure provisoire qui dure une année, c'est presque du définitif ...

888 **M. François Pilloud, Conseiller communal en charge des routes.** Ah pas du tout! C'est ce que
889 nous demande le SPC. Voilà, c'est comme ça. Cela fait déjà quelques temps que cette mesure est
890 en place. Je pense que, maintenant, d'une façon générale, la personne qui veut traverser, que ce
891 soit du côté Sud ou du côté Nord, a suffisamment de visibilité, en tout cas du trafic d'un côté comme
892 de l'autre, pour pouvoir traverser en sécurité.

893 **M. Gabriele Della Marianna, UO+PS.** Je n'en suis pas tellement convaincu. Mais si jamais un jour
894 nous avons besoin de quelqu'un pour traverser, pouvons-nous vous contacter M. F. Pilloud?

895 **M. François Pilloud, Conseiller communal en charge des routes.** Il n'y a pas de problème!

896 **M. Gabriele Della Marianna, UO+PS.** Ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd!

897 *La question n°24 est ainsi répondue.*

898 - n°25 de M. Jérôme Lambercy (UO+PS) relative l'introduction d'un service d'autopartage;

899 **M. Jérôme Lambercy, UO+PS.** Ceci est une proposition au nom du groupe UO+PS. Existe-t-il des
900 discussions en cours concernant le déploiement du service *Mobility Carsharing* à Châtel-St-Denis?
901 Et si tel n'est pas le cas, pourrait-on entamer des démarches en ce sens ? Les récentes évolutions,
902 notamment le développement du télétravail et l'augmentation des coûts de l'énergie et des
903 transports, ont profondément transformé nos besoins en matière de déplacements. C'est pourquoi
904 je me permets de poser la question suivante: ne serait-il pas temps de mettre en place un service
905 d'autopartage à Châtel-St-Denis, adapté aux nouvelles réalités de notre société?



906 En effet, ce service offrirait une solution pratique, écologique et économique pour les déplacements
907 locaux, en complément des modes de transport traditionnels tels que les voitures privées ou les
908 transports publics.

909 À la suite du développement du télétravail, le nombre de déplacement domicile-travail a été réduit,
910 ce qui a poussé de nombreux ménages à renoncer à un deuxième véhicule pour des raisons
911 économique et écologique. Cependant, pour des raisons pratiques, il est toutefois intéressant de
912 pouvoir disposer d'un deuxième véhicule rapidement, sur demande et sans complication.

913 Enfin, l'augmentation des coûts des transports et de l'énergie rend nécessaire la recherche de
914 solutions alternatives et durables pour nos déplacements quotidiens. Ce service à Châtel-St-Denis
915 permettrait à chacun-e de choisir un mode de transport adapté à ses besoins, tout en contribuant
916 à la réduction des coûts et de l'impact environnemental.

917 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

918 - n°26 de Mme Isabelle Genoud (Le Centre) relative à l'éclairage public;

919 **Mme Isabelle Genoud, Le Centre.** À la lecture des comptes de résultats 2022, nous constatons
920 que les frais de l'éclairage public sont nettement inférieurs au budget. Cela s'explique par le
921 remplacement des lampes au mercure par des LED. Pour rappel, la Commune de Châtel-St-Denis
922 investit depuis plusieurs années un montant de 50 000 francs pour ces nouveaux éclairages.
923 Sachant qu'il reste quatre années pour avoir tous les lampadaires équipés de cette nouvelle
924 technologie, ne serait-il pas judicieux d'investir plus pour terminer rapidement ces travaux? Quand
925 économie et écologie se marient, faisons la fête!

926 **M. Roland Mesot, Conseiller communal en charge de l'Energie.** Vous avez entièrement raison
927 mais tout est en cours. Effectivement, nous avons traité ce dossier lors de la séance de la
928 Commission Energie et Environnement du 27 février 2023. Les ampoules à filament sont
929 énergivores. Notre idée est effectivement d'utiliser le crédit-cadre, non pas par étapes année après
930 année comme prévu, mais de mettre le paquet pour changer le plus vite possible. La position de
931 la Commission Energie et Environnement est d'équiper l'éclairage communal à 100% par des LED
932 le plus tôt possible. À cet effet, sur le constat qu'il existe encore de nombreux lampadaires
933 énergivores, la Commission a demandé une offre au Groupe E, afin de les remplacer dans leur
934 totalité. Nous avons reçu l'offre le 8 mai 2023 et allons l'étudier tout prochainement. Nous
935 répondons ainsi à votre interrogation.

936 **Mme Isabelle Genoud, Le Centre.** C'est très bien.

937 *La question n°26 est ainsi répondue.*

938 - n°27 de Mme Adeline Pilloud (UDC-PAI) relative à l'installation de *BoxUp* dans les zones de loisirs;

939 **Mme Adeline Pilloud, UDC-PAI.** Ceci est une question au nom du groupe UDC-PAI. Notre
940 commune dispose de plusieurs places de loisirs comme les différentes places de jeux, la place
941 « Gare à Vous » ou encore le site du Lussy.

942 Afin de faciliter l'accès au matériel de loisirs, le groupe suggère d'installer dans certains de ces
943 lieux des casiers connectés nommés « BoxUp », déjà bien implantés dans plusieurs communes
944 de Suisse romande.

945 Le concept, inventé par une start-up vaudoise, consiste en des stations munies de casiers avec
946 différents engins de sport ou de loisirs. La station est connectée à une application mobile
947 permettant à l'utilisateur d'ouvrir un casier, d'utiliser gratuitement le matériel à disposition avant de
948 le ranger une fois son activité terminée.

949 La société propose divers articles à mettre à disposition des citoyens: des ballons de basket ou de
950 beach-volley, des boules de pétanque, des jeux de société de toute sorte, des raquettes de ping-
951 pong ou de badminton, et j'en passe. L'offre peut être adaptée en fonction de son emplacement.

952 La structure fonctionne à l'énergie solaire et est donc entièrement autonome et l'application
953 demande à l'utilisateur une photographie du matériel remis en ordre lors de la restitution pour
954 s'assurer du bon usage des articles.

955 La Loro-Sport Fribourg a justement lancé une action en 2021 pour promouvoir ces casiers
956 connectés. Celle-ci est toujours d'actualité et l'achat d'une *BoxUp* de six casiers est subventionnée
957 à hauteur de 50%. En plus, les services sont offerts pendant cinq ans. Il serait intéressant d'en
958 profiter.

959 Le système est simple et attrayant pour chacun et chacune qui ne possède peut-être pas ce
960 matériel chez lui, pour la personne qui veut éviter de traverser toute la ville avec son ballon de foot



961 sous le bras ou pour les groupes d'amis qui improvisent une partie de pétanque lors d'une
962 rencontre, par exemple.
963 Notre groupe invite le Conseil communal à étudier l'achat et la mise en place de ces *BoxUp*.

964 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

965 - n°28 de M. Jérôme Volery (Le Centre) relative à la récolte des eaux de toiture des bâtiments publics;

966 **M. Jérôme Volery, Le Centre.** Ceci est une question au nom du groupe « Le Centre ».
967 Depuis plusieurs années, des mesures hydriques sont activées par notre Exécutif durant la période
968 estivale, voire printanière déjà. Bien que la Suisse soit surnommée « Le Château d'eau de
969 l'Europe », la gestion de l'or bleu devient de plus en plus complexe à cause d'un déficit hydrique,
970 également dans notre région des Préalpes. Au sein de notre commune, des installations publiques
971 nécessitent un énorme volume d'eau. Prenons l'exemple des terrains de football du Lussy pour
972 leur arrosage.
973 Consécutivement au refus du Conseil général à l'étude d'un crédit pour des terrains synthétiques,
974 le groupe « Le Centre » a réfléchi à une alternative pour réduire la consommation d'eau surtout
975 liée à l'arrosage. Est-ce que le Conseil communal serait prêt à étudier un concept de récolte des
976 eaux de toiture, voire des eaux de drainage dans des citernes à proximité des bâtiments publics?
977 Si notre requête est pertinente et traitée par notre Exécutif, ne serait-il pas adéquat de le tester
978 pour le bâtiment multisports du Lussy. A la vue de l'avancement du chantier, il serait encore possible
979 d'y greffer un bac de récupération. Grâce à ce système, une économie non négligeable serait faite.
980 Bien que la météo actuelle contredise notre raisonnement, nous espérons qu'elle encourage les
981 prises de conscience, car ne gaspillons pas une richesse si précieuse pour chacun et chacune.

982 **M. Thierry Bavaud, Conseiller communal en charge de l'Environnement.** J'ai été interpellé
983 personnellement par plusieurs personnes concernant ce type d'équipement durant la construction.
984 Il faut savoir que la toiture s'étend sur 114 mètres, ce qui n'est pas négligeable. Nous avons
985 demandé aux Services communaux et à un Bureau d'ingénieurs d'établir un rapport sur la
986 nécessité ou l'opportunité d'investir dans un bac de récupération d'eau dans ce secteur. Les
987 Services y travaillent et nous pourront vous présenter un rapport prochainement.

988 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

989 - n°29 de Mme Anne-Lise Chaperon (UDC-PAI) relative à la communication des rapports annuels des
990 associations de communes au Conseil général;

991 **Mme Anne-Lise Chaperon, UDC-PAI.** Ceci est une question au nom du groupe « UDC-PAI ».
992 Nous avons pris connaissance ce soir de l'excellent résultat de l'exercice 2022 et avons entendu
993 le rapport de la Commission financière concernant les charges liées des différentes associations
994 intercommunales qui ne cessent de croître. Notre groupe est conscient que ces charges ne se
995 maîtrisent pas mais souhaite savoir si un rapport annuel des différentes associations est transmis
996 au Conseil communal. Si tel est le cas, il serait opportun que le Législatif ait connaissance des
997 activités et futurs projets de ces associations et que les Conseillers communaux délégués
998 présentent leurs rapports lors d'une prochaine séance du Conseil général.
999 Il est de coutume que les différentes commissions du Conseil général fassent un rapport d'activité
1000 de l'année écoulée lors de la séance du mois de juin. Notre groupe demande s'il pourrait être
1001 envisagé d'intégrer les rapports des associations intercommunales à l'ordre du jour.

1002 **M. Charles Ducrot, Syndic.** Je remercie Mme Anne-Lise Chaperon de son intervention. Il est vrai
1003 que la problématique d'investissement ainsi que des charges d'exploitation des différentes
1004 associations est très intéressante. Elle préoccupe également la Conférence des Syndics des
1005 communes de la Veveyse et concerne le RSSV, l'ASSCOV et l'ACV, notamment pour les projets
1006 liés au tourisme. Nous pouvons constater que les investissements seront conséquents.
1007 La Conférence des Syndics a décidé de mettre en place une planification financière consolidée de
1008 toutes les associations intercommunales de la Veveyse. Le travail a débuté et toutes les
1009 associations concernées y ont été intégrées. Elles ont fourni un certain nombre d'indicateurs, qui
1010 sont retraités pour avoir des points de comparaison. L'objectif est de présenter cette année déjà
1011 une planification concertée de toutes ces associations de communes, en termes d'exploitation et
1012 d'investissements. Par la suite, ces chiffres seront communiqués aux Conseils communaux, étant
1013 donné qu'ils devront être intégrés à la planification financière de chaque commune. Je reviendrai
1014 vers vous avec un rapport circonstancié dès que le travail aura été fait par la commission *Finances*
1015 *et gestion* de l'ACV.



1016 **Mme Anne-Lise Chaperon, UDC-PAI.** Je suis très contente d'obtenir ces rapports.

1017 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

1018 - n°30 de M. Frank Burgy (UDC-PAI) relative à la Route de la Bria et à la modification du pont des
1019 Planches;

1020 **M. Frank Burgy, UDC-PAI.** Mon intervention concerne les frais afférents à la modification de
1021 l'ouvrage qui a été effectuée l'automne passé. Est-ce que la modification entre dans le budget fixé
1022 pour la réalisation de l'ouvrage ou est-ce qu'un montant supplémentaire devrait être investi pour
1023 réaliser cette modification?

1024 **M. François Pilloud, Conseiller communal en charge des Travaux, routes, transports et**
1025 **télécommunications.** Je vous remercie pour votre question à laquelle je peux répondre
1026 facilement. Dans tout projet, il y a une réserve. Je sais que cette réserve est suffisamment
1027 importante pour couvrir les petites modifications qui devront être effectuée au pont des Planches.
1028 Je tiens à rappeler qu'une vision locale a eu lieu le 30 novembre 2022 avec les exploitants qui
1029 passent sur le pont, six agriculteurs, pour trouver une solution à l'entrée du pont, côté amont, cette
1030 dernière gênant fortement les manœuvres des véhicules agricoles, que l'on peut parfois qualifier
1031 de convois. Le bureau Willi Ingénieurs SA et le STC ont réfléchi aux modifications exigées pour
1032 remédier à ce problème tout en respectant les normes et les recommandations exigées dans le
1033 permis de construire. Les travaux décidés seront effectués au printemps 2023. En effet, le 19 avril
1034 2023, une démonstration sur place a eu lieu avec un gros tracteur et sa remorque. Une série de
1035 photographies a été effectuée pour montrer la problématique de négocier un virage avec un tel
1036 convoi. Avec un tel convoi, amorcer ce virage implique de passer sur ces trottoirs disposant de
1037 « refuges légaux » relativement hauts (20 cm). L'ingénieur du bureau Willi Ingénieurs SA était sur
1038 place. Il doit argumenter une nouvelle demande auprès du SPC pour décider des modifications à
1039 entreprendre dans les délais les plus brefs. Quant à savoir combien cela coûte, je n'ai pas encore
1040 reçu le rapport concernant ces modifications. Je pense que vraisemblablement ces frais devraient
1041 rentrer dans le crédit. Du moins, c'est mon souhait le plus cher.

1042 **C. Communications du Conseil communal**

1043 - Relative à l'étape du Tour de Romandie à Châtel-St-Denis, le 28 avril;

1044 **M. Daniel Maillard, Conseiller communal en charge du Sport.**

1045 Au nom du comité d'organisation du Comité de l'étape châteloise du Tour de Romandie 2023, nous
1046 tenons à présenter nos excuses au Président du Conseil général que nous avons cordialement
1047 omis d'inviter à l'apéritif des sponsors. Il faut n'y voir qu'un fâcheux oubli d'un comité qui s'est
1048 certainement trop concentré sur sa liste des sponsors au moment d'envoyer les invitations.

1049 Je suis toutefois heureux d'apprendre que vous avez tout de même pu profiter de cette journée et
1050 que vous avez même pu bénéficier d'exclusivités que nous aurions été bien incapables de vous
1051 offrir.

1052 Je profite de cette prise de parole pour exprimer ma gratitude à toutes celles et ceux qui ont
1053 contribué de près ou de loin à cette manifestation, et remercier également la population pour sa
1054 compréhension face aux désagréments.

1055 Hormis l'incident évoqué précédemment, je pense pouvoir dire que cette manifestation a été un
1056 succès et que notre région a été présentée sous son meilleur jour.

1057 **D. Communications du Président – Allocution de fin d'année présidentielle**

1058 **Le Président.** Chères et Cher collègues, le moment est venu pour moi de prendre congé de vous
1059 dans mon rôle de Président. Comme le veut la tradition j'ai donc le plaisir de vous adresser
1060 quelques mots.

1061 Ma prédécesseuse, Patricia Genoud, avait été brillante dans cet exercice l'an dernier. Elle avait
1062 pris le jeu du Monopoly comme fil rouge de son allocution.

1063 Comme banquier, je ne me voyais pas en faire de même et prendre le risque de faire sauter la
1064 banque, sait-on jamais. Et bien entendu le plagiat que j'aurais commis en reprenant son idée aurait
1065 été bien malvenu.



1066 Je reprends en revanche ton idée de fil rouge, chère Patricia. Aussi, au vu de l'actualité locale
1067 récente, je me suis mis dans la peau d'un coureur du Tour de Romandie attaquant le contre-la-
1068 montre châtelois qui, pour moi, - vous l'aurez compris - aura duré une pleine année.
1069 Me voici donc en juin 2022, dans la tente de départ, près de la chapelle du Bourg, concentré, aux
1070 ordres du starter. Soutenu par mon équipe, soit mon groupe politique au complet qui sans être très
1071 nombreux, c'est vrai, l'est heureusement juste assez pour réussir à me faire tenir en équilibre les
1072 chaussures fixées aux pédales, sur mon pauvre vélocipède. Comme lui d'ailleurs, je croule un peu
1073 sous le poids, mais pour moi c'est sous celui de la tâche qui m'attend.
1074 Je vous remercie pour avoir réussi à retenir dignement vos sourires en m'imaginant, les muscles
1075 saillants ou presque, sur un vélo de compétition bien plus profilé que ma silhouette, et habillé je
1076 dois dire d'étoffe jaune et noire très fine et très, très près du corps.
1077 Ah, j'en ai vu qui ont craqué. Ils et elles ont été repérés. Mon coach personnel, Madame la
1078 Secrétaire, a noté les noms. Elle peut d'ailleurs y inscrire aussi le sien, je t'ai bien vu Nathalie. Svp
1079 un peu de fairplay sinon c'est contrôle antidopage pour tout le monde.
1080 Le décompte de départ est imminent. Je sens la tension monter, mais tente de me calmer en me
1081 remémorant les mots d'encouragement de coach Nathalie ainsi que ceux de mes coéquipières et
1082 coéquipiers du bureau.
1083 10, 5, 3, 2, 1, c'est parti.
1084 Le début je dois dire n'est pas des plus passionnant. Cette route toute droite, en faux plat de plus
1085 en plus montant, demande autant de volonté que d'abnégation. C'est le temps de la révision du
1086 règlement du conseil général et celles des statuts des Ambulances du Sud fribourgeois en
1087 Association Secours Sud fribourgeois. On enchaîne par la construction de deux pistes à machine
1088 dans le massif forestier du Devin du Bon Riau, bien larges, un peu à l'image des deux larges pistes
1089 de cette route qui n'en finit pas de monter, discrètement, mais sûrement. La Tuilière passée cela
1090 semble s'aplanir, on accepte la transmission d'une proposition et on arrive sur le plat. Cela roule
1091 plus facile, rapport des commissions, quelques questions et divers, et cela commence à
1092 redescendre. Fin du premier secteur ou de la 1^{ère} séance, et hop, 1^{er} ravitaillement.
1093 Sous mon casque je me dis que la course est lancée et que cela semble jouable. Me voilà un
1094 tantinet plus serein. Première représentation en passant le bonjour aux enseignants, puis je coupe
1095 le ruban de Gare à Vous. Mais je m'égare. J'ai failli quitter le territoire communal châtelois et
1096 pénétrer celui de nos voisins semsalois! Bien heureusement, juste après le pont de l'autoroute c'est
1097 virage en épingle, et cela repart vers Châtel-St-Denis, me voilà rassuré, j'ai eu peur de déborder
1098 hors de ma commune et de mon rôle!
1099 Cette petite route est pittoresque. En la parcourant, j'admire quelques belles fermes sur mon
1100 passage. Cela me fait penser aux invitations reçues et beaux moment partagés lors de la visite des
1101 chalets d'alpage communaux et lors des célébrations du 100^e du Club Alpin. Pas de doute, c'est
1102 un signe, on va tout soudain prendre de l'altitude, cela va bientôt grimper fort. Fais pas le malin,
1103 me dis-je alors.
1104 Sympa, tout ce monde qui m'encourage en bord de route. Peut-être parmi eux y a-t-il certains
1105 nouveaux habitants que j'ai eu le plaisir d'accueillir et rencontrer à la Halle Triple? Avant la
1106 prochaine montée sur Maudens, je reprends quelques forces en avalant un peu de Gruyère en
1107 pensant à la Confrérie du même nom qui a elle aussi fait halte cette année dans notre fief. Malgré
1108 l'effort, j'arrive même à leur dire quelques mots à ces Gentes dames et Solides compagnons, il me
1109 reste encore du souffle.
1110 Bon, fini les festivités, cela va moins rigoler, on attaque la montée sur la Frasse avec le Conseil du
1111 5 octobre. Les jambes chauffent, mon petit doigt me dit que la séance va être intense. On
1112 commence grand braquet avec la planification financière. Le Conseil communal, connaissant les
1113 enjeux, a pris de l'EPO, non pardon, a mandaté BDO, mes excuses pour ce lapsus. Cela grimpe
1114 et s'intensifie encore, on passe au traitement d'une demande de baisse d'impôt. Va falloir bien
1115 mesurer les pulsations, et surtout compter les voix correctement, car il ne me semble pas tous
1116 d'accord. Un peu de suspens avant le temps intermédiaire ne fait pas de mal. Voilà, les dés sont
1117 jetés, la pente s'adoucit, la tension rebaisse, il nous faut bien deux Messages sur les ravitaillements
1118 d'eau potable pour se remettre d'appoint. On finit par la signalétique communale 4 saisons qui n'est
1119 pas sans me faire penser à la mésaventure que mes collègues cyclistes du gruppetto ont vécu en
1120 se trompant de route durant l'étape d'avant-hier. De beaux panneaux, c'est important afin de ne
1121 pas se perdre. Ouf, le Message est approuvé. On poursuit: questions, divers, on parle piscine,
1122 échange de bâtiments avec le CO, pénurie d'électricité et on se rend compte qu'on a oublié de



1123 fêter le 1^{er} août. Je n'ai ainsi pas eu à y tenir le crachoir, c'est peut-être pour cela que je me rattrape
1124 un peu ce soir. Fin de séance, 2^{ème} ravitaillement. On vient de passer la Frasse, c'était pas du
1125 coton, mes jambes en revanche le sont un peu, en coton.

1126 Il y a aussi pas mal d'enfants qui m'encouragent. J'ai d'ailleurs rencontré noter 8000^e habitant, le
1127 petit Sacha, 5 ans, qui n'a pour le moins pas la langue dans sa poche. Cela me donne un shot
1128 d'énergie pour la suite de l'ascension jusqu'au virage des Pueys. Je crois y voir encore un peu de
1129 fumée, cela m'attriste. Quelques mots teintés d'empathie et de soutien aux membres du Club Alpin
1130 leur ont été adressé lors du souper auquel ils m'ont convié. Le moral revient à l'approche de la
1131 patinoire où j'y ai rencontré les nouveaux citoyens pour faire avec eux une partie de pétanque sur
1132 glace et partager une petite raclette. Devant le départ de Corbetta, c'est l'assemblée générale des
1133 Monte Pente Corbetta que je me remémore avant de quitter les Paccots.

1134 Le 14 décembre, c'est la 3^{ème} séance. Je me reconcentre, il fait froid, un peu de neige sur les
1135 sommets, on est bien au Tour de Romandie.

1136 Je me réjouis de la descente. On entame par Commune sympa, c'est vrai qu'elle est sympa cette
1137 commune. Les km/h augmentent et on attaque le budget et ses innombrables virages, ou plutôt
1138 innombrables messages. Mon léger embonpoint pourrait être un avantage pour prendre de la
1139 vitesse, mon poids de forme sur ce tronçon me semble idéal, j'espère juste que les freins vont
1140 suffisamment répondre et que les boyaux tiendront dans les courbes. Les premiers virages se
1141 succèdent, cela passe assez facile: tavillons pour un chalet, aménagement du centre de renfort ,
1142 etc. Mais attention, on arrive aux Mayens, c'est beaucoup plus glissant, nous voilà sur une portion
1143 de terrain synthétique. Encore quelques virolets pour quelques acquisitions de véhicules et puis
1144 encore pour de l'eau, avalés à fond de train, avant de se préparer au gros freinage à la Battue pour
1145 l'adoption d'un crédit additionnel. Malgré les craintes, cela passe sans que la route ne s'affaisse,
1146 et on arrive pied au plancher au gros virage de la semi-autoroute pour repartir sur Châtel-St-Denis.
1147 Un peu comme le budget, c'était assez chaud, mais c'est passé, tout le monde est rassuré. Le
1148 premier îlot de la Route du Dally marque l'arrivée sur Châtel-St-Denis et l'ACV est adoptée. Fin de
1149 secteur, 3^{ème} ravitaillement et me voilà devant chez moi pour les fêtes de fin d'année. La suivante
1150 débute par un passage au Centre de renfort pour saluer nos vaillants sapeurs-pompiers lors de
1151 leur rapport.

1152 Si la montée éprouvante et la descente impressionnante sont derrière moi, l'étape n'est pas finie
1153 et il va falloir être à fond pour les dernières centaines de mètres marquant l'entrée au centre-ville.
1154 Nous sommes le 22 mars. Oh surprise! on reparle un peu d'eau, et on rajoute quelques sous pour
1155 le pont des Granges, que je passe à pleine vitesse. Au sprint et têtes baissées, bouches béantes
1156 et langues pendantes, on désenchevêtre les bâtiments du CO en se demandant un peu comment
1157 on a pu en arriver à un tel enchevêtrement. Quelques autres sujets, réponses, nouvelles questions,
1158 réponses, divers, et je passe la ligne d'arrivée.

1159 Je n'ai pas vu mon temps, tout est passé si vite. Mais qui dit arrivée implique qu'il reste à faire les
1160 comptes, sujet majeur du jour. Je ne pouvais pas anticiper et relater en détail ce dernier secteur
1161 que l'on vient de clôturer ce soir, mais il est temps pour moi de faire le bilan de mon année au
1162 perchoir et adresser quelques remerciements.

1163 Présider le Conseil général est un plaisir et un honneur. Si j'espère que vous comprendrez mon
1164 choix d'avoir pris un certain décalage pour m'adresser à vous ce soir, soyez assurés que j'ai pris
1165 cette tâche avec un très grand sérieux et espère avoir été digne de la confiance que vous m'avez
1166 accordée.

1167 Je puis vous assurer avoir fait de mon mieux pour remplir les objectifs que je m'étais fixés, soit
1168 mener les débats de manière juste dans le respect des sensibilités de chacune et chacun de vous,
1169 ainsi que de favoriser les échanges, le débat et la spontanéité. Et aussi de gagner un peu en
1170 efficacité dans la conduite de ces séances.

1171 Je tiens donc à vous remercier vous, chères et chers collègues, de m'avoir donné l'opportunité de
1172 cette expérience qui m'a permis de beaucoup apprendre et m'a offert la chance de multiples et
1173 riches rencontres avec les habitants, les sociétés, les organismes, le personnel communal, leurs
1174 cadres, ainsi que vous-mêmes lors des séances de commissions auxquelles j'ai pu assister. Merci
1175 à mes collègues du groupe PLR pour leur confiance et leur précieux soutien. Je tiens également à
1176 remercier M. le Syndic, M. le Vice-Syndic et l'ensemble des Conseillères et Conseillers communaux
1177 pour la très bonne collaboration. Merci à mes collègues du bureau. Ce fut un bonheur de travailler
1178 avec cette équipe compétente et engagée. A mon successeur, Nicolas Genoud, Président élu, je
1179 souhaite autant de plaisir que j'en ai eu et beaucoup de succès dans cette honorable fonction.



1180 Enfin un très grand merci à Mme la Secrétaire du Conseil général. C'est en grande partie grâce à
1181 toi, Nathalie, à ton soutien, au partage de tes très larges compétences, à ton engagement total et
1182 à ta disponibilité que mon année présidentielle fut si intéressante, sereine et agréable. J'ai pris
1183 beaucoup de plaisir à collaborer en espérant pour ma part ne pas avoir été un Président trop pénible.
1184 Pour terminer, qui dit « étape cycliste », dit « podium » et qui dit « podium » dit « bouquet ». Et
1185 pour une fois, c'est le cycliste qui offre avec grand plaisir un bouquet à sa coach. Merci Coach
1186 Nathalie!

1187 *Le Président remet un bouquet de fleurs à la secrétaire. (applaudissements)*

1188 Mesdames et Messieurs, je vous remercie beaucoup de votre patiente attention.

1189 Je vous rappelle la date du 20 mai pour la sortie du Conseil général, qui aura lieu lors du week-
1190 end de l'Ascension. Il est vrai que certaines et certains n'étaient pas libres, mais le choix de date
1191 a été restreint. Je me réjouis de partager de bons moments avec celles et ceux qui ont annoncé
1192 leur présence.

1193 Je vous donne rendez-vous, avec la nouvelle équipe de présidence, le mercredi 28 juin 2023, à
1194 19.30 heures, à la salle du Tribunal, l'Univers@lle étant occupée.

1195 Comme de coutume un petit apéritif nous attend à la sortie, je me réjouis de partager ce moment
1196 avec vous !

1197 Il est 22h00, je déclare la séance terminée.

1198 *Applaudissements.*

1199 La séance est levée à 22h00.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

La Secrétaire:

Ronald Colliard

Nathalie Defferrard Crausaz

Annexe: Liste des dépassements de crédit

			Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Ecart %	Commentaires
Services généraux, autres	0220.3130.00	Affranchissements	75'457.60	55'000.00	20'457.60	37.20	Le budget a été sous-évalué.
Autres immeubles du patrimoine administratif	0292.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	78'333.00	53'350.00	24'983.00	46.83	Les travaux non prévus au budget concernent le radier du chalet le Pralet et le traitement des moisissures à l'Atelier jeunesse. Les frais générés par le sinistre du chalet des Pueys ont été financés par les assurances.
Police communale	1110.3132.02	Mandat externe: service de circulation	37'878.25	25'000.00	12'878.25	51.51	Un engagement plus important des agents de sécurité pour le service de stationnement/circulation aux Paccots a été nécessaire, de même que leur mobilisation pour l'étape du Tour de France.
Service du feu intercommunal	1506.3010.02	Soldes des sapeurs-pompiers	344'251.20	320'200.00	24'051.20	7.51	Le dépassement s'explique par la rémunération de l'état-major de milice suite au départ du commandant.
	1506.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	27'071.20	9'020.00	18'051.20	200.12	Les soldes pompiers dépassant Fr. 5000 doivent être soumises à l'AVS conformément aux dispositions légales. En 2022, ce seuil a été dépassé pour plusieurs personnes (rémunération supplémentaire remplacement du commandant).
Accueil Extrascolaire	2180.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	504'629.55	459'920.00	44'709.55	9.72	L'augmentation du nombre d'enfants a nécessité l'engagement de personnel pour la rentrée scolaire.
Bâtiment Univers@lle	3299.3144.00	Entretien et réparation des bâtiments	34'415.80	13'000.00	21'415.80	164.74	Des travaux d'entretien et de réparation non inscrits au budget ont été effectués par le COV.
Approvisionnement en eau	7101.3143.00	Entretien des installations et des conduites	259'920.70	184'850.00	75'070.70	40.61	Plusieurs réparations ont été nécessaires sur le réseau communal.
Ordures ménagères	7301.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	15'758.11	1'860.00	13'898.11	747.21	Le prix des matériaux de fabrication des sacs poubelles jaunes a fortement augmenté en 2022. Cette augmentation de coût de production n'a pas été prévue au budget.
Déchetterie	7302.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	173'494.05	140'340.00	33'154.05	23.62	La présence sur le site de la déchetterie a été renforcée.
Lutte contre la pollution	7691.3132.06	Mandat externe: experts, spécialistes	50'532.95	35'000.00	15'532.95	44.38	Le budget prévoyait Fr. 20 000 pour l'évacuation de remblai au site du Lussy. Le nombre de m3 évacué a été plus important que prévu, 9000m3 au lieu de 6000m3.
Chapelle ardente	7711.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	15'318.30		15'318.30		La climatisation de la chapelle ardente a dû être changée.
Forêt communale	8200.3144.03	Entretien et réparation abri Barlattey	23'198.30		23'198.30		La réparation de cet abri a été effectuée par le Service des forêts et financée par le Rotary (7500 frs) (rubrique 8200.4260.00).
Impôts communaux spéciaux	9101.3601.01	Participation aux frais de perception d'impôts	67'246.00	33'440.00	33'806.00	101.09	Les frais de perception des impôts encaissés par l'Etat pour le compte de notre Commune sont plus élevés car les recettes sont plus élevées que planifiées.
Centre artisanal - PPE Le CAB	9631.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	285'945.15	249'040.00	36'905.15	14.82	Les charges PPE ont augmenté par rapport à l'année 2021 de Fr. 15 000. Une séparation de comptage d'électricité pour le RSSV a été effectuée pour Fr. 9 500. Les frais de chauffage des locaux vacants se montent à Fr. 20 000.
					413'430.16		